

Plan d'ensemencement de la réserve faunique Mastigouche 2014-2024



Septembre 2014

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPERTISE SUR LA FAUNE ET SES
HABITATS**

Réalisation

Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Secteur de la faune et des parcs
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 102, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Rédaction

Stéphanie Gagné
Léon L'Italien¹
Amélie Gilbert²
Éric Harnois³
Olivier Roy³

Collaboration

Martin Arvisais

¹ : Direction de la faune aquatique
Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
880, chemin Sainte-Foy (2^e étage)
Québec, Québec (Canada) G1S 4X4

² : Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) – Siège social,
2640, boulevard Laurier, bureau 1300, Québec (Québec) G1V 5C2

³ : Société des établissements de plein air du Québec - Réserve faunique Mastigouche,
830, rue Sainte-Anne, Case postale 1760, Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0

Note au lecteur : L'élaboration de ce plan d'ensemencement a été rendu possible grâce au soutien financier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Réinvestissement dans le domaine de la faune.

Référence à citer :

MFFP (2014). *Plan d'ensemencement pour la réserve faunique Mastigouche 2014-2024*, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec (Québec), 29 p. + annexes.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 3^e trimestre, 2014.
ISBN : pdf: 978-2-550-71455-2

RÉSUMÉ

Dans les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* qui ont été publiées en 2008 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF, 2008), certaines actions ont été mises de l'avant afin de maximiser la valeur des ensemencements faits au Québec et de minimiser leurs effets négatifs sur la biodiversité et les populations naturelles des plans d'eau de la province.

Une de ces mesures est la rédaction de plans d'ensemencement pour les territoires structurés de la province dont fait partie la réserve faunique Mastigouche. Les plans d'eau de cette réserve faunique ont été analysés selon les critères édictés dans le *Cadre d'élaboration d'un plan d'ensemencement* (MDDEFP, 2013a), ce qui a permis de déterminer que 160 plans d'eau sur un total de 523 pourraient être ensemencés avec de l'omble de fontaine, deux plans d'eau pourront l'être avec de l'omble moulac et trois pourraient l'être avec du touladi dans la réserve faunique Mastigouche. Il reste donc 363 plans d'eau où les ensemencements sont proscrits. Pour 50 de ces plans d'eau, on ne dispose pas de suffisamment de données. Pour les autres où l'ensemencement est proscrit, 69 abritent une population d'omble de fontaine en allopatrie n'ayant jamais été ensemencé, 1 abrite une espèce à statut précaire, 17 sont sans poissons, 100 ont un rendement supérieur à la moyenne du territoire et 36 ont une incidence sur des bassins versants ayant un statut de protection particulier. Dans 127 autres, l'ensemencement est proscrit étant donné leur restauration récente ou leur position dans une zone en allopatrie, une réserve de biodiversité ou une réserve écologique.

Ce plan d'ensemencement prend effet dès sa publication, et ce, pour une période de dix ans. Une mise à jour est toutefois possible à mi-plan à la demande de l'une des parties.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures	iv
1. Introduction	1
2. Description de la réserve faunique Mastigouche	2
3. Objectifs du plan d'ensemencement	5
3.1. Protéger les populations d'omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices	5
3.2. Préserver la biodiversité	6
3.3. Optimiser les ensemencements	6
3.4. Assurer la mise en valeur de la pêche sportive	6
4. Contexte réglementaire et légal	7
5. Critères pour autoriser ou interdire un ensemencement	8
6. Analyse des plans d'eau de la réserve faunique Mastigouche	9
6.1. Présence de l'omble chevalier <i>oquassa</i>	9
6.2. Présence d'une espèce à statut précaire	110
6.3. Plans d'eau sans poissons (LSP)	110
6.4. Plans d'eau n'ayant jamais été ensemencés, abritant une population allopatrique	113
6.5. Plans d'eau à omble de fontaine n'ayant pas été ensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche supérieur à la moyenne	13
6.6. Plans d'eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes	14
6.7. Autres considérations	17
6.7.1. Ensemencement en truite arc-en-ciel, en truite brune et en omble moulac	17
6.7.2. Prise en considération du bassin versant des plans d'eau	18
6.7.3. Besoins particuliers liés à la gestion de la réserve faunique Mastigouche	18
6.7.4. Optimisation des ensemencements	21
6.8. Plans d'eau à ensemencement permis	22
7. Synthèse des résultats et conclusion	26
Bibliographie	27
ANNEXE 1 Tableau d'analyse et de synthèse du plan d'ensemencement de la réserve faunique Mastigouche	30
ANNEXE 2 Zones aquacoles	62
ANNEXE 3 Catégories d'ensemencement	63
ANNEXE 4 Grille décisionnelle pour l'ensemencement d'un plan d'eau avec de l'omble de fontaine	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Poissons présents dans les plans d’eau de la réserve faunique Mastigouche	3
Tableau 2 : Liste des espèces susceptibles d’être affectées négativement par un ensemencement.....	10
Tableau 3 : Lacs sans poissons sur la réserve faunique Mastigouche	11
Tableau 4 : Rendements moyens des plans d’eau de 20 ha ou moins et de plus de 20 ha dans la réserve faunique Mastigouche.....	14
Tableau 5 : Lacs ayant un rendement naturel plus élevé que la moyenne des lacs de superficie comparable	14
Tableau 6: Lacs ayant été restaurés.....	19
Tableau 7 : Plans d’eau dans lesquels les ensemencements sont permis.....	22
Tableau 8 : Synthèse des résultats	26

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la réserve faunique Mastigouche.....	4
Figure 2 : Plan d’ensemencement de la réserve faunique Mastigouche	27

1. INTRODUCTION

L'ensemencement de lacs et de cours d'eau est une méthode de gestion des populations de poissons utilisée depuis des décennies au Québec. Cette pratique vise à atteindre deux grands objectifs : la conservation et la mise en valeur de la ressource (voir les types d'ensemencement à l'annexe 3). Les ensemencements de conservation sont utilisés pour rétablir une population déficiente en raison d'une perturbation naturelle, anthropique ou d'une contrainte d'habitat limitant son développement. Les ensemencements de mise en valeur sont utilisés pour maintenir ou développer la pêche sportive.

L'ensemencement présente plusieurs avantages. Toutefois, il peut avoir des impacts environnementaux sur l'habitat ou sur les espèces qui y sont exposées. Le Secteur de la faune a donc revu les pratiques d'ensemencement afin de les optimiser, tout en réduisant au maximum les inconvénients qui y sont associés. Les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (MRNF, 2008) ont émergé, en mars 2008, de cette révision. Plusieurs actions découlent de ces lignes directrices, notamment l'application d'un nouveau pouvoir du ministre (voir la section 4, « Contexte réglementaire et légal »), qui lui permet de mettre en œuvre des **plans d'ensemencements** pour les territoires structurés (zecs, réserves fauniques et certaines pourvoiries avec droits exclusifs).

Le plan d'ensemencement vise à protéger l'intégrité écologique et génétique des populations indigènes de poissons, à soutenir l'offre de pêche lorsque l'habitat est dégradé de façon irréversible ou qu'il est impossible d'équilibrer l'offre et la demande, à s'assurer qu'aucune espèce à statut précaire n'est mise en danger et à optimiser les ensemencements. Cet outil de gestion évolutif et dynamique résulte d'une approche concertée du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et des délégataires. Le résultat est une liste des plans d'eau où l'ensemencement est en général autorisé. Les conclusions, que l'analyse permet de mettre en évidence, s'appliquent principalement à l'omble de fontaine. Pour les autres espèces, il est recommandé de se référer aux fascicules d'aide à l'ensemencement des plans d'eau (MDDEFP, 2013) et, lorsque requis, de faire une demande de transport et d'ensemencement au bureau régional du MFFP.

Le présent document est le résultat d'une collaboration entre le MFFP et les gestionnaires de la réserve faunique Mastigouche. Il est issu d'une réflexion dirigée et concertée qui a permis d'établir une liste des plans d'eau de la réserve faunique où les ensemencements sont proscrits et de déterminer les raisons pour lesquelles ils le sont.

2. DESCRIPTION DE LA RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

La réserve faunique Mastigouche est située à la jonction des régions administratives de Lanaudière et de la Mauricie, dans les municipalités régionales de comté (MRC) de la Matawinie, d'Autray et de Maskinongé. La réserve touche à six municipalités dont une seule en Mauricie, Saint-Alexis-des-Monts, et cinq dans Lanaudière qui sont, par ordre d'importance, les territoires non organisés de Baie-de-la-Bouteille et Lac-Minaki, puis les municipalités de Mandeville, de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon. Ce territoire, qui couvre 1565 km², a été créé en 1971 à la suite de l'abolition des grands clubs privés de l'époque et se nommait, à ce moment, la réserve du parc Mastigouche. C'est en 1979 qu'il sera consacré réserve faunique, territoire voué à la conservation et à la mise en valeur de la faune. Son administration sera ensuite confiée à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) en 1995.

La réserve faunique Mastigouche se trouve dans la région hydrographique du Saint-Laurent Nord-Ouest. Le centre de la réserve faunique s'écoule dans le bassin versant de la rivière du Loup, alors que le nord-est s'écoule vers la rivière Saint-Maurice et l'ouest, dans le bassin de la rivière Maskinongé. Le territoire de la réserve faunique Mastigouche compte 527 plans d'eau de toute sorte qui couvrent plus de 9500 hectares. Jusqu'à maintenant, 15 espèces de poissons ont été identifiées sur le territoire de la réserve faunique Mastigouche (tableau 1).

Dans cette réserve, située dans la zone de pêche 26, on pêche principalement quatre espèces de poisson soit le touladi, la ouananiche, l'omble de fontaine et l'omble moulac. Au cours des trois dernières années, plus de 20 000 jours-pêcheurs ont été enregistrés en moyenne pour une capture annuelle moyenne de 85 000 poissons, toutes espèces confondues, mais largement dominée par l'omble de fontaine. En moyenne, c'est 300 lacs annuellement qui font l'objet d'une pêcherie, mais le nombre de plans d'eau pour lesquels des données de capture ou d'effort sont disponibles dans la dernière période de six ans est de 342.

Le territoire de la réserve faunique Mastigouche compte deux aires protégées, soit la réserve écologique Marie-Jean-Eudes et la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (RBP). Une autre aire protégée borde la réserve faunique à l'est, soit le parc national de la Mauricie.

Plusieurs lacs de la réserve faunique Mastigouche font l'objet d'ensemencements de type « dépôt-retrait » (adultes de souche domestique) ou de type « dépôt-croissance-retrait » (fretins de souche croisée) pour accroître la qualité de pêche dans des secteurs où le potentiel halieutique est plus faible et où la fréquentation est importante. Les lacs ensemencés sont généralement des plans d'eau où des espèces compétitrices de l'omble de fontaine sont présentes ou dont l'habitat de reproduction est déficient et où les aménagements n'y seraient pas efficaces. L'introduction de compétiteurs à l'omble de fontaine, notamment le meunier noir (*Catostomus commersoni*) et le mulot à cornes (*Semotilus atromaculatus*), et leur propagation à travers le réseau hydrographique sont

parmi les principales menaces à l'intégrité et à la productivité des populations d'ombles de fontaine naturelles. Des ensemencements de repeuplement sont également réalisés dans certains lacs aménagés.

Tableau 1 : Poissons dans les plans d'eau de la réserve faunique Mastigouche

Nom français	Nom scientifique	Nombre de plans d'eau connus
Omble de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>	396
Ventre rouge du Nord	<i>Phoxinus eos</i>	180
Mulet à cornes	<i>Semotilus atromaculatus</i>	93
Meunier noir	<i>Catostomus commersoni</i>	74
Mulet perlé	<i>Semotilus margarita</i>	37
Méné à nageoires rouges	<i>Notropis cornutus</i>	14
Méné de lac	<i>Couesius plumbeus</i>	8
Touladi	<i>Salvelinus namaycush</i>	7
Méné jaune (Chatte de l'Est)	<i>Notemigonus crysoleucas</i>	5
Éperlan arc-en-ciel	<i>Osmerus mordax</i>	3
Ouananiche	<i>Salmo salar</i>	2
Omble moulac	<i>Salvelinus fontinalis</i> x <i>Salvelinus namaycush</i>	2
Barbotte brune	<i>Ictalurus nebulosus</i>	2
Méné à museau noir	<i>Notropis heterolepis</i>	1
Méné à museau arrondi (ventre-pourri)	<i>Pimephales notatus</i>	1

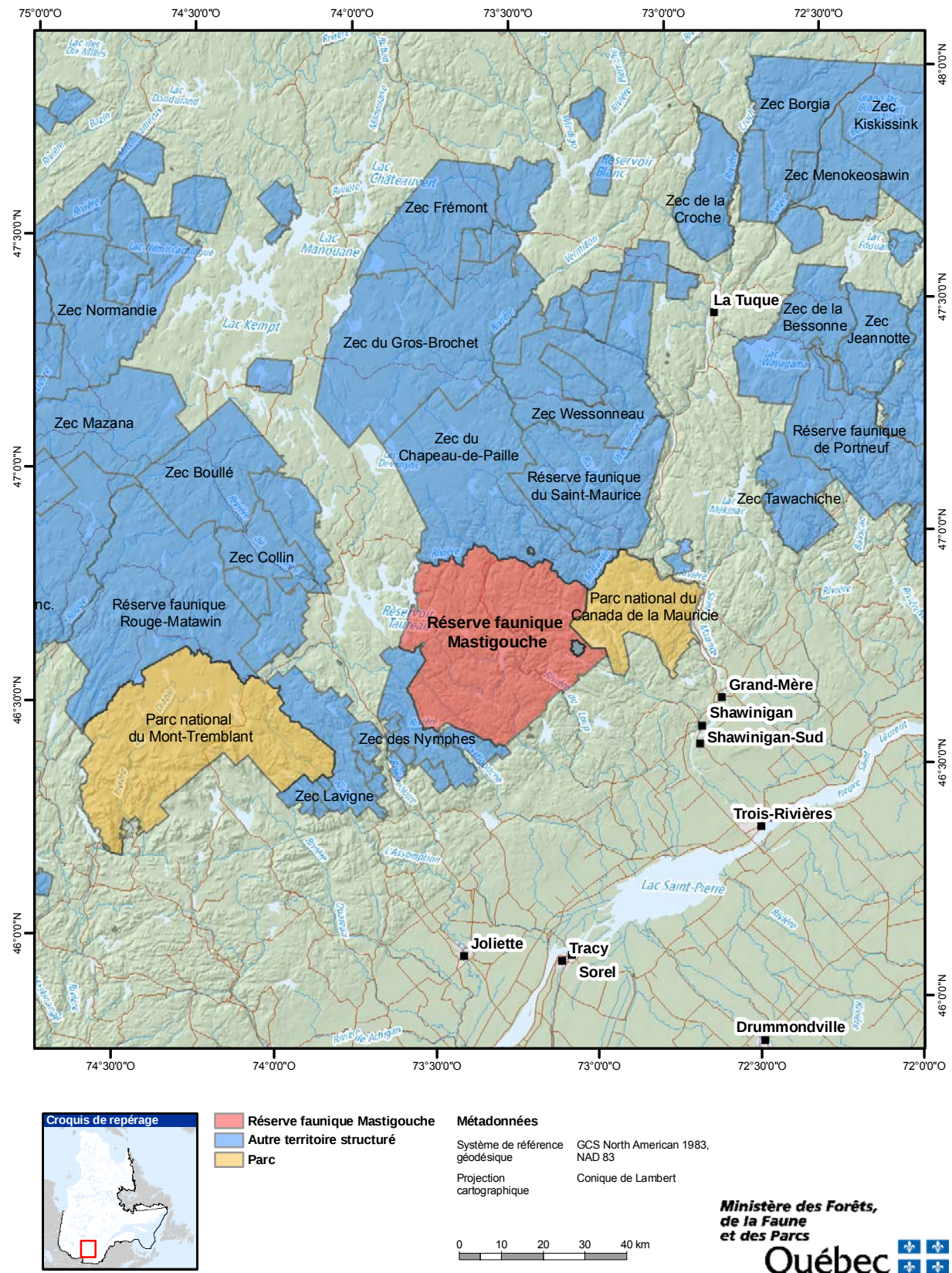


Figure 1 : Localisation de la réserve faunique Mastigouche

3. OBJECTIFS DU PLAN D'ENSEMENCEMENT

Un plan d'ensemencement a pour objectif d'optimiser les ensemencements dans un territoire faunique structuré afin de préserver l'intégrité des communautés de poissons qui y sont présentes. De façon plus précise, il vise à :

- ✓ protéger les populations d'omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices;
- ✓ préserver la biodiversité (génétique, spécifique et écosystémique);
- ✓ optimiser les ensemencements;
- ✓ assurer la mise en valeur de la pêche sportive.

3.1. Protéger les populations d'omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices¹

Les populations indigènes d'omble de fontaine sont présentes dans les plans d'eau du Québec depuis le retrait des glaciers, il y a de cela environ 12 000 ans. L'isolement des populations a fait en sorte qu'elles se sont adaptées pour répondre aux conditions environnementales auxquelles elles ont été soumises. Cela leur permet de bénéficier d'une adaptation optimale (*fitness*) et leur confère une valeur génétique et patrimoniale qu'il importe de préserver. En effet, compte tenu de leur patrimoine génétique, les populations indigènes sont parfaitement acclimatées à leur milieu et sont davantage en mesure de s'adapter à un changement de conditions environnementales que les poissons d'élevage.

Dans la majorité des cas, la protection des populations d'omble de fontaine indigènes s'avère la meilleure option de gestion pour maintenir une pêcherie. Les modalités de suivi dans les territoires fauniques structurés (dénombrement de la récolte, données de masse et d'effort de pêche), conjuguées à une gestion rigoureuse des contingents (quotas annuels), sont normalement suffisantes pour assurer la pérennité des stocks si l'habitat de l'espèce est adéquat à chacun des stades de sa croissance.

Le recours à des ensemencements de mise en valeur afin d'augmenter l'offre de pêche dans un plan d'eau peut avoir des impacts négatifs sur la population indigène, dont les principaux sont (MRNF, 2008) :

- ✓ la compétition avec les individus indigènes et la prédation;
- ✓ les impacts génétiques (taille effective, structure, diversité);
- ✓ l'introduction d'agents pathogènes et de parasites;
- ✓ l'introduction accidentelle de nouvelles espèces;
- ✓ l'augmentation de la pression de pêche;
- ✓ le risque d'hybridation.

Conséquemment, il s'avère judicieux, biologiquement et économiquement, de protéger les populations indigènes autoperpétuatrices des plans d'eau du Québec.

¹ Population se renouvelant d'elle-même par la reproduction naturelle.

3.2. Préserver la biodiversité

En plus d'avoir des impacts négatifs sur la population d'omble de fontaine indigène, l'ensemencement est susceptible d'affecter directement ou indirectement plusieurs organismes présents dans le milieu : poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens, invertébrés, etc. (MRNF, 2008). Les impacts potentiels de l'ensemencement sur ces organismes doivent être pris en compte lors de l'élaboration d'un plan d'ensemencement.

3.3. Optimiser les ensemencements

Le succès d'un ensemencement dépend de plusieurs facteurs, dont l'habitat, la communauté locale, la capacité de support du milieu, l'espèce utilisée, l'origine génétique, le stade de développement, la qualité du poisson, de même que la méthode employée et la période d'ensemencement. Des fascicules d'aide à l'ensemencement des plans d'eau (MDDEFP, 2013) ont été produits pour les principaux poissons d'intérêt sportif du Québec afin d'aider les gestionnaires et les exploitants de territoires fauniques structurés à optimiser leurs ensemencements.

3.4. Assurer la mise en valeur de la pêche sportive

L'ensemencement est surtout utilisé pour satisfaire à une demande de pêche plus grande que la productivité d'un plan d'eau. Selon un sondage mené en 2004 par la Fédération des pourvoiries du Québec, le recours à l'ensemencement pour soutenir l'offre de pêche était alors incontournable pour 74 % des répondants (Dumont et Blanchet, 2007), ce qui illustre bien l'importance de cette pratique pour l'industrie.

C'est l'ensemencement de type dépôt-retrait, le plus courant, qui répond le mieux à cette réalité, avec quelque 900 tonnes de poissons ensemencés annuellement (Morin, 2003). Ce type d'ensemencement consiste à introduire dans un plan d'eau des poissons de taille capturable à la pêche sportive, ce qui implique qu'une proportion élevée de poissons de taille intéressante peut être capturée dans un court délai. Lorsque le succès de pêche tend à diminuer, d'autres ensemencements ont lieu.

Plusieurs gestionnaires de territoires fauniques structurés ont recours à ce type d'ensemencement et les retombées économiques d'une telle pratique sont importantes. D'ailleurs, le Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA) de l'Université Laval estimait que les ensemencements généreraient des dépenses de pêche supplémentaires d'environ 40 millions de dollars au Québec en 1999 (Doyon *et collab.*, 2001), alors que le MRNF estime cette dépense à près de 142,6 millions de dollars en 2011.

Une attention particulière doit être portée au succès des pratiques d'ensemencement en termes de taux de retour des poissons ensemencés à la pêche sportive. De petites quantités de poissons ensemencées régulièrement donnent habituellement de meilleurs résultats qu'un seul ensemencement avec un nombre élevé de poissons.

4. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGAL

En matière d'aquaculture, le gouvernement du Québec encadre les activités ainsi que les espèces autorisées. Le Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (RAVP) autorise notamment la production, l'élevage, la garde en captivité, l'ensemencement et le transport de plusieurs espèces de poissons, selon un zonage aquacole qui lui est propre (voir l'annexe 2). Le RAVP prévoit également, surtout dans les régions situées au nord-est de la province, des restrictions quant à l'origine des lignées génétiques utilisées. Rappelons que, pour transporter du poisson vivant au Québec ou pour l'ensemencer, on doit obtenir un permis. Dans le cas de l'omble de fontaine, ce permis est délivré directement par le pisciculteur et, dans celui des autres espèces, c'est la direction générale du MFFP en région qui le délivre.

En plus des exigences réglementaires prévues dans le RAVP, certaines actions retenues en marge des *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* consistent à donner une portée légale aux plans d'ensemencements réalisés pour les réserves fauniques, les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoiries avec droits exclusifs.

Cela a été rendu possible grâce aux nouveaux pouvoirs alors accordés au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. En effet, une modification de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) permet de reconnaître le caractère légal d'un plan d'ensemencement et, conséquemment, les différentes restrictions qui s'appliquent aux espèces de poissons qui y sont inscrites. Le plan d'ensemencement a une durée de dix ans, débutant au moment de sa publication. Le plan d'ensemencement ne pourra être modifié qu'une fois ce délai expiré, pour assurer une continuité si le délégataire, le conseil d'administration ou les orientations de gestion (du Ministère ou du délégataire) changent. Une mise à jour est toutefois possible à mi-plan à la demande d'une des parties.

Les délégataires ont la responsabilité de faire appliquer le plan d'ensemencement sur leur territoire. Quiconque, qu'il s'agisse du délégataire ou d'un citoyen, contrevient aux dispositions d'un plan d'ensemencement établi en vertu de l'article 73.1 de la LCMVF commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende d'au moins 1 825 \$ et d'au plus 5 475 \$. Dans le cas d'une récidive dans les trois années suivant la condamnation pour une infraction à la même disposition, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins 5 475 \$ et d'au plus 16 400 \$. Le juge peut en outre le condamner à l'emprisonnement pour une période maximale d'un an.

5. CRITÈRES POUR AUTORISER OU INTERDIRE UN ENSEMENCEMENT

Une liste de critères encadrant l'élaboration des plans d'ensemencements a été établie par un comité de travail composé de membres de la Direction de la faune aquatique et de la Direction générale de la Capitale-Nationale. Cette liste a été approuvée à l'hiver 2007 lors de l'Atelier sur la faune aquatique, de l'Atelier sur les territoires fauniques structurés et de la consultation de partenaires nationaux. Les ensemencements sont **interdits** sur les plans d'eau répondant à l'un **ou** l'autre des critères suivants :

- ✓ présence de l'omble chevalier *oquassa*;
- ✓ présence d'une espèce à statut précaire susceptible d'être perturbée par un ensemencement;
- ✓ absence confirmée de poissons dans un lac (lac sans poissons [LSP]);
- ✓ plan d'eau n'ayant jamais étéensemencé, abritant une population allopatrique de poissons;
- ✓ plan d'eau pour lequel les données disponibles sont insuffisantes, sauf si au moins un ensemencement a eu lieu au cours des six dernières années.

Propre à l'omble de fontaine

- ✓ Plan d'eau ayant un rendement naturel moyen supérieur ou égal au rendement naturel moyen des lacs du territoire de même catégorie de superficie (> 20 ha ou ≤ 20 ha) pour les deux dernières générations de l'espèce (6 ans) et qui **n'a pas étéensemencé** au cours de cette période.

Propre au touladi

- ✓ Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le touladi, sont de plus de 2,5 touladis/filet-nuit dans le cas d'une population planctonophage (croissance lente) et de plus de 1,5 touladi/filet-nuit dans le cas d'une population ichtyophage (croissance rapide), sauf si l'historique d'ensemencement démontre que l'intégrité génétique de la population est irrémédiablement perturbée (voir l'*Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* sur le touladi [MDDEFP, 2013]).

Propre au doré

- ✓ Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le doré jaune, sont de plus de 1,0 doré/filet-nuit.

Notes :

- *Ces restrictions ne s'appliquent pas aux ensemencements de conservation.*
- *Le transfert de poissons indigènes de même que le dépôt d'œufs sont considérés comme des ensemencements.*
- *Une grille d'aide à la décision pour l'ensemencement en omble de fontaine figure à l'annexe 4.*

6. ANALYSE DES PLANS D'EAU DE LA RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

Après l'analyse des plans d'eau de la réserve faunique Mastigouche en fonction des critères présentés à la section précédente a permis d'établir que deux catégories de plans d'eau, dont la liste détaillée figure à l'annexe 1, composent le plan d'ensemencement :



Plan d'eau à ensemencement proscrit : Vise l'autoperpétuation, la protection de la biodiversité (écosystémique et propre aux populations de poissons) et le maintien de l'intégrité génétique des populations indigènes de poissons.



Plan d'eau à ensemencement permis : Permet de répondre aux besoins de mise en valeur de la pêche sportive, de supporter l'offre de pêche et de favoriser le développement économique régional.

6.1. Présence de l'omble chevalier *oquassa*

L'omble chevalier dulcicole (*Salvelinus alpinus oquassa*) est susceptible d'être désigné comme espèce menacée ou vulnérable au Québec. On ne le trouve plus que dans environ 315 plans d'eau connus dans son aire de répartition, dont 90 % se trouvent en territoire québécois (282 plans d'eau). Ces populations constituent un vestige des populations anadromes qui vivaient, il y a environ 12 000 ans, dans la mer de Champlain ainsi que dans l'océan Atlantique (Dumont, 1982). Par conséquent, elles possèdent une grande valeur génétique et patrimoniale.

L'ensemencement dans des plans d'eau où l'omble chevalier dulcicole est présent pourrait avoir des effets nuisibles, notamment une augmentation de la pression de pêche indirecte sur l'omble chevalier et un risque accru d'introduction de pathogènes, de parasites et d'espèces qui pourraient nuire à l'omble chevalier. Il est également possible qu'une compétition interspécifique ainsi qu'une hybridation avec certaines espèces de salmonidés se produisent, ce qui pourrait aussi causer du tort aux populations indigènes d'omble chevalier, voire les faire disparaître (Johnson, 1980; Kircheis, 1980 in Bouchard, 1999).

En raison du statut de l'omble chevalier *oquassa* et des risques associés à l'ensemencement, il est interdit d'ensemencer les plans d'eau qui abritent cette sous-espèce. Or, selon l'état actuel des connaissances, on ne trouve aucun plan d'eau abritant de l'omble chevalier *oquassa* sur le territoire de la réserve faunique Mastigouche.

6.2. Présence d'une espèce à statut précaire

Certaines espèces de poissons à statut précaire risquent d'être perturbées par des ensemencements en raison de la compétition interspécifique et de la prédation (MRNF, 2008). De plus, certaines espèces de moules d'eau douce risquent d'être mises en danger par les variations que peuvent entraîner les ensemencements au sein des populations de poissons hôtes des glochidies (larves des moules).

Par conséquent, l'ensemencement est interdit sur les plans d'eau abritant une espèce à statut précaire susceptible d'être perturbée par celui-ci (tableau 2). Pour savoir si une espèce à statut précaire est présente dans un plan d'eau, il faut consulter le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec à l'adresse www.cdpnq.gouv.qc.ca.

Tableau 2 : Liste des espèces susceptibles d'être affectées négativement par un ensemencement

Nom vernaculaire	Impact appréhendé	Commentaire
Mulette-perlière de l'Est	Influence sur la population de poissons hôtes	L'ensemencement peut avoir des effets négatifs sur les poissons hôtes de la mullette-perlière de l'Est en réduisant leur abondance par la prédation ou la compétition. La principale espèce hôte est le saumon atlantique.
Cisco de lac (population de printemps)	Prédation et compétition	Les salmonidés de taille suffisante peuvent se nourrir et entrer en compétition avec les ciscos de lac.
Ombre chevalier <i>oquassa</i>	Prédation et compétition	Le touladi et l'ombre moulac peuvent se nourrir d'ombre chevalier <i>oquassa</i> et entrer en compétition avec l'espèce.
Chabot de profondeur	Prédation	Le chabot de profondeur constitue une part importante de l'alimentation du touladi et de l'ombre moulac.
Méné laiton	Prédation	La présence du méné laiton est souvent associée à la quasi-absence de prédateurs.
Garrot d'Islande	Compétition alimentaire	Les poissons se nourrissant d'invertébrés sont susceptibles d'entrer en compétition avec le garrot d'Islande.
Grèbe esclavon	Compétition alimentaire lors de ses migrations	Les poissons se nourrissant d'invertébrés sont susceptibles d'entrer en compétition avec le grèbe esclavon.
Tortue musquée	Prédation sur les jeunes	Les gros poissons peuvent se nourrir de jeunes tortues musquées (ex. : touladi, ombre moulac).

Tortue des bois	Prédation sur les jeunes	Les gros poissons peuvent se nourrir de jeunes tortues des bois (ex. : touladi, omble moulac).
Salamandre pourpre	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres pourpres.
Salamandre sombre du Nord	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres sombres du Nord.
Grenouille des marais	Prédation	Les gros poissons peuvent se nourrir de grenouilles des marais.
Aesche Cyrano	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Cordulie bistrée	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Érythème des étangs	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Érythrodiplax côtier	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Gomphe ventru	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Ophiogomphe bariolé	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Sympétrum bagarreur	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.

Selon l'état actuel des connaissances, on trouve une occurrence de deux espèces à statut précaire susceptibles d'être perturbées par un ensemencement. Ce sont la tortue des bois et la grenouille des marais. Cependant, seule la grenouille des marais se trouve dans un des plans d'eau analysés de la réserve faunique Mastigouche, soit le lac Dickingham (annexe 1).

6.3. Plans d'eau sans poissons (LSP)

Les plans d'eau qui n'abritent aucun poisson (LSP) constituent des écosystèmes particuliers. Ils supportent une diversité d'espèces et une abondance plus importantes que dans les plans d'eau qui abritent des populations de poissons (Drouin *et al.*, 2006; Couture, 2002). De plus, le garrot d'Islande fréquente de façon importante les petits plans d'eau (< 10 ha) sans poissons situés en altitude (Robert *et al.*, 2000; Robert *et al.*, 2008). La préservation de ces écosystèmes particuliers s'avère judicieuse afin de maintenir intacts l'assemblage spécifique et la diversité de ces milieux. Sur le territoire de la réserve faunique Mastigouche, on trouve 17 plans d'eau sans poissons selon les connaissances actuelles (tableau 3).

Tableau 3 : Lacs sans poissons sur la réserve faunique Mastigouche

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau	Superficie (ha)
Algonquins, Lac des	05690	4,5
Bernache, Lac de la	16527	5,1
Bossu, Lac	16261	3,7

Crustacés, Lac des	16377	1,0
Grand-Père, Lac du	16494	5,1
Lat, Lac	16341	3,3
Nymphes, Lac des	16375	1,4
Œuf, Lac	16490	1,0
Pierrot, Lac	16449	7,9
Polatouche, Lac du	16467	4,5
Sabot, Lac	16483	1,6
Scarabées, Lac des	16371	2,4
Souris, Lac des	16351	1,4
Steven, Lac	05654	9,3
Traquet, Lac	16543	2,5
Ulme, Lac	05691	5,0
Violette, Lac	16533	6,1

6.4. Plans d'eau n'ayant jamais étéensemencés, abritant une population allopatrique

L'omble de fontaine est une espèce largement répandue au Québec. Sa préférence pour les cours d'eau et les lacs d'eau fraîche, claire et bien oxygénée de même que sa grande tolérance à la salinité lui ont permis d'occuper l'ensemble de la péninsule québécoise, y compris les régions côtières habitées par des populations anadromes (truite de mer [Lacasse et Magnan, 1994]). On présume que l'omble de fontaine a longtemps été la seule espèce de poisson présente dans une grande partie des plans d'eau de la Mauricie, des Laurentides, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Cependant, l'essor de la pêche sportive a fait en sorte que de nombreuses espèces utilisées comme poissons appâts ont été introduites dans des plans d'eau qui abritaient à l'origine une population d'omble de fontaine allopatrique.

De nos jours, les zones dans lesquelles se trouvent les populations en situation d'allopatrie se limitent aux monts Valin, au nord de la rivière Saguenay et aux Laurentides, entre Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (Lacasse et Magnan, 1994).

En raison de la rareté relative des plans d'eau abritant une population de poissons allopatrique et de leur rendement de pêche élevé, ces plans d'eau méritent qu'on leur accorde une protection particulière au chapitre des ensemencements afin de limiter les risques d'introduction de compétiteurs, de pathogènes, de maladies et d'impacts génétiques qui peuvent provoquer un déséquilibre écologique, une baisse de productivité du plan d'eau et une diminution de la croissance et de la survie des spécimens qui y vivent. Les plans d'eau abritant des populations allopatriques n'ayant jamais été ensemencé de la réserve faunique Mastigouche sont indiqués dans le tableau synthèse du plan d'ensemencement (annexe 1).

6.5. Plans d'eau à omble de fontaine n'ayant pas été ensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche supérieur à la moyenne

Certains plans d'eau affichent des rendements naturels de pêche supérieurs à la moyenne, même si les espèces trouvées et recherchées pour la pêche évoluent en sympatrie. Comme ces plans d'eau offrent déjà un bon rendement, il n'y a aucun avantage biologique ou économique à les ensemencer, car les populations en place semblent suffire au renouvellement des stocks.

Les grands plans d'eau présentent habituellement des rendements de pêche plus faibles que les petits puisqu'ils sont généralement plus profonds, donc moins productifs. Ainsi, les rendements de pêche des grands et des petits plans d'eau ne peuvent être comparés entre eux. Pour l'élaboration des plans d'ensemencements, la superficie des petits plans d'eau a été fixée à 20 hectares et moins et celle des grands, à plus de 20 hectares. Cette distinction vise à éviter que l'ensemencement soit autorisé dans les grands plans d'eau et proscrit dans les petits, ces derniers présentant des rendements de pêche nettement plus élevés.

Afin de calculer le rendement naturel moyen du territoire et celui de chacun des plans d'eau, les données utilisées ne doivent pas avoir été influencées par un ensemencement antérieur. Il faut donc retirer des analyses toutes les données récoltées lors de l'année du dernier ensemencement et au cours des trois années subséquentes. Cette période *tampon* de quatre ans a été établie sur les bases suivantes : 1) les populations naturelles d'omble de fontaine indigènes exploitées comptent rarement une quantité importante d'individus de plus de quatre ans; 2) les ombles de fontaine de lignée F(1) ensemencés à l'âge 1+, sont capturés dans des proportions pouvant atteindre 100 % dans les trois années suivant leur ensemencement (Fraser, 1981). Comme la dernière classe d'âge en importance représentée dans les pêches expérimentales visant à la caractérisation de populations indigènes est celle de quatre ans, on peut supposer que trois ans après l'ensemencement, les poissons de 1+ an ont été prélevés, qu'ils ont été victimes de prédation ou qu'ils sont morts de cause naturelle. Comme les ensemencements en territoires fauniques structurés sont normalement faits avec des ombles de fontaine âgés d'au moins un an qui ont donc une taille suffisante pour être pêchés, quatre années d'influence seront considérées en comptant l'année de dépôt comme l'an 1.

Les rendements moyens obtenus dans les plans d'eau de 20 hectares ou moins et de plus de 20 hectares de la réserve faunique Mastigouche sont présentés dans le tableau 4. Les plans d'eau dont le rendement moyen est supérieur à la moyenne du territoire sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 4 : Rendements moyens des plans d'eau de 20 ha ou moins et de plus de 20 ha dans la réserve faunique Mastigouche

Superficie	Nombre de lacs	Rendement moyen (kg/ha)	Période
20 ha ou moins	151	3,0	2008-2013
Plus de 20 ha	86	1,8	2008-2013

Tableau 5 : Lacs ayant un rendement naturel plus élevé que la moyenne des lacs de superficie comparable

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)
Abénakis, Lac des	16445	5,6	3,1
Agonik, Lac	16579	8	4,1
Aiglon, Lac de l'	16564	36,4	2,5
Allard, Lac	16408	4,9	5,7
Arbout, Lac	16455	4,1	8,4
Argent, Lac d'	5446	29,7	2,6

Aubry, Lac	5832	51,7	3,8
Baie, Lac de la	5877	65,4	3,0
Baston, Lac	16413	2	6,0
Bellerive, Lac	16550	15,2	3,7
Bleu, Lac	5645	62,4	2,8
Bondi, Lac	5893	27,7	2,8
Bourassa, Lac	5634	56,2	4,3
Brasier, Lac du	16586	5,4	7,1
Bûcheron, Lac du	16522	9,7	3,3
Busard, Lac du	16511	26,9	2,1
Cailloux, Lac aux	16303	16,2	7,6
Cap, Lac du	5827	80,2	2,3
Carouge, Lac	16437	2,5	7,5
Carroll, Lac	5922	34,4	2,0
Chipeau, Lac du	16415	4,8	3,4
Chute noire, Lac de la	5630	17,3	3,4
Collien, Lac	16596	6,7	5,0
Coteau, Lac du	5880	30,7	2,7
Couguar, Lac du	16453	8,8	5,8
Cousin, Lac du	16326	24,1	3,4
Crapaud, Lac du	16344	2,5	4,0
Crodeau, Lac	5828	14,4	5,1
Cutaway, Lac	5607	41	2,2
Dandy, Lac	16458	7,7	4,4
Daphnies, Lac des	16525	4,5	5,5
Demarest, Lac	5642	5,2	5,1
Dernier, Lac	5844	6,8	4,1
Dickingham, Lac	5528	87,4	3,7
Dionne, Lac	16576	5,3	4,5
Doré, Lac	5869	16,8	4,9
Élizabeth, Lac	5621	3,9	4,4
Émeraude, Lac	5552	4,5	3,1
Épervier, Lac de l'	16557	8,4	3,2
Francis, Lac	5647	21,8	2,4
Frères, Lac des	5831	40,9	2,9
Germain, Lac	5533	26,9	4,2
Gilles, Lac	16597	3,7	9,2
Goéland, Lac du	16578	3,3	3,8
Grillon, Lac du	16331	4,1	3,3
Grives, Lac des	16405	4,8	6,0
Gros ours, Lac du	5923	37,1	4,2
Head, Lac	5889	9,7	3,5
Hêtre, Lac du	16615	4	3,6
Joe, Lac	5620	25,6	6,5
Joncs, Lac des	16398	14	5,5

Lafleur, Lac	5603	21,8	2,1
Lafond, Lac	5631	46,7	4,3
Ledoux, Lac	5891	13,7	3,9
Lierre, Lac du	16548	2,4	3,2
Livernoche, Lac	5651	21,1	2,6
Log, Lac	5876	10,4	3,3
Loutre, Lac à la	5640	55,8	2,4
Marcel, Lac	5872	34,3	3,5
Marchand, Lac	5557	28	2,3
Marcotte, Lac	5924	235,6	2,0
Martre, Lac de la	16628	7,3	5,5
Mauves, Lac des	5817	65,1	2,6
Monarque, Lac du	16627	4,8	4,1
Moyen, Lac	5842	19,2	5,3
Obscur, Lac	5632	8,7	3,2
Osborn, Lac	5884	10,8	3,1
Ouabiti, Lac	5822	56,7	2,5
Paner, Lac	16587	5,6	3,0
Papillon, Lac	16372	2	3,9
Parker, Lac	5633	79,8	2,7
Penang, Petit lac	5608	5,6	4,5
Petit, Lac	5888	7,1	5,5
Phelps, Lac	5542	10,8	5,8
Pipits, Lac des	16499	3,7	4,9
Planaire, Lac du	16588	3,1	12,5
Poche, Lac de la	16606	6,3	4,5
Portage, Lac du	5599	19,7	4,7
Quille, Lac	16436	5,2	3,1
Recto, Lac	5874	15,6	5,6
Régis, Lac	5816	104,6	2,4
Roberts, Lac	5529	10,3	4,9
Ronces, Lac des	16406	2,9	8,3
Rubis, Lac	16482	2,3	5,6
Rutabaga, Lac du	16612	6,7	3,4
Sanglier, Lac	5622	20	7,0
Scorpion, Lac	16368	4,7	4,9
Siffleux, Lac	5887	22,9	3,0
Simpson, Lac	5527	30	3,3
Smith, Lac	5618	7,7	6,3
Sonois, Lac	16605	4,4	3,1
Soufflet, Lac du	1676	52	3,0
Thibert, Lac	5553	44,1	2,8
Tordu, Lac	16621	5,6	6,2
Trochée, Lac de la	16651	6,9	4,8
Verdun, Lac	5878	22,4	1,9

Vertnez, Lac	5652	41,2	3,2
Victoire, Lac	16602	10,5	3,7
Vide, Lac	16595	14	3,7
Visons, Lac aux	5611	74,7	2,8
Welly, Lac	5653	40,3	2,0

6.6. Plans d’eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes

Les ensemencements sont interdits dans les plans d’eau où les données relatives aux critères d’élaboration des plans d’ensemencement ne sont pas disponibles, sauf si ces derniers ont fait l’objet d’au moins un ensemencement au cours des six dernières années (annexe 1). Comme pour le calcul des rendements naturels moyens, il faut éliminer toutes les données pouvant être influencées par des ensemencements récents. Pour une année d’ensemencement donnée, peu importe le stade de développement des poissons ensemencés, l’année d’ensemencement constitue l’an 1 et son influence s’étendra sur une période de quatre ans. Ainsi, pour un lac ensemencé en 2001, des répercussions peuvent se faire sentir jusqu’en 2004 (2001, 2002, 2003 et 2004). La liste des plans d’eau de la réserve faunique Mastigouche pour lesquels les données sont insuffisantes pour l’analyse figure à l’annexe 1.

6.7. Autres considérations

6.7.1. Ensemencement en truite arc-en-ciel, en truite brune et en omble moulac

Le Règlement sur l’aquaculture et la vente des poissons (RAVP) prévoit que l’espèce à utiliser pour l’ensemencement doit déjà être présente dans le plan d’eau visé, sauf pour l’omble de fontaine, l’omble moulac, l’omble lacmou, la truite brune et la truite arc-en-ciel. Cependant, conformément aux *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (action 3.8), il est recommandé de recourir à l’ensemencement avec des espèces exotiques et hybrides uniquement lorsque l’habitat est déficient et qu’il ne peut supporter des espèces indigènes recherchées pour la pêche sportive (MRNF, 2008). De plus, même si l’ensemencement avec ces espèces est autorisé par le RAVP, dans certains cas, il se pourrait que des motifs de conservation soient invoqués pour interdire l’ensemencement, conformément à l’article 54 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF).

La réserve faunique Mastigouche se situant dans la zone piscicole 14, l’ensemencement des plans d’eau avec ces espèces et le transport de ces dernières sont interdits sur le territoire. Cette interdiction ne vise cependant pas l’hybride omble de fontaine-touladi (ombles moulac et ombles lacmou).

Les gestionnaires de la réserve faunique Mastigouche ensemencent déjà deux lacs en ombles moulac ou en ombles lacmou, soit les lacs Jouet et Tremblay. La population d’omble de fontaine dans ces deux plans d’eau était peu productive, car il s’y trouve plusieurs compétiteurs importants, et parfois le potentiel de fraie est faible.

L'introduction de cette espèce a donc été autorisée pour offrir une offre de pêche alternative puisque aucun impact biologique n'était anticipé sur les plans d'eau avoisinants. Le rendement de ces ensemencements doit toutefois être évalué afin de s'assurer de leur efficacité. L'ensemencement d'ombles moulac ou d'ombles lacmou ne sera autorisé dans aucun autre plan d'eau de la réserve faunique Mastigouche.

6.7.2. Prise en considération du bassin versant des plans d'eau

Certains plans d'eau ne répondent pas aux critères proscrivant les ensemencements, mais sont par contre situés dans le même sous-bassin versant qu'un ou plusieurs plans d'eau qui y répondent. Afin de protéger l'intégrité de ces derniers, il est parfois nécessaire d'interdire les ensemencements dans tout un secteur.

La situation géographique du plan d'eau en question par rapport à ceux qui présentent des contraintes doit alors être évaluée. Selon l'espèce visée et sa capacité à se déplacer, il faut alors déterminer le risque de colonisation vers l'amont et vers l'aval.

Afin de préserver l'intégrité écologique des plans d'eau du parc national de la Mauricie, l'ensemencement est interdit dans les lacs des bassins versants s'y déversant (dont plusieurs sont en allopatrie). La liste des plans d'eau dont l'ensemencement pourrait avoir un impact sur un bassin versant où les ensemencements sont proscrits figure à l'annexe 1.

On trouve également une importante zone de lacs allopatriques désignée comme site faunique d'intérêt (SFI) par le Secteur de la faune et des parcs de la Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Il s'agit d'une zone constituée de plans d'eau peuplés par de l'omble de fontaine en allopatrie ou en association avec le méné ventre rouge (*Phoxinus eos*). La dynamique qui existe dans ces plans d'eau en association avec le méné ventre rouge permet d'atteindre des rendements de pêche se rapprochant de ceux de plans d'eau abritant des populations d'omble de fontaine en allopatrie. Ainsi, afin de préserver cette zone d'importance en termes d'intégrité écosystémique, les plans d'eau situés dans ce SFI qui n'ont pas été ensemencés aux cours des six dernières années ne pourront faire l'objet d'ensemencements, et ce, même s'ils ne sont pas en allopatrie stricte.

6.7.3. Besoins particuliers liés à la gestion du territoire

Les préoccupations des délégataires et les besoins qu'ils expriment doivent être pris en considération lors de l'élaboration des plans d'ensemencements. En effet, certains besoins particuliers de mise en valeur ou de conservation peuvent amener le Ministère ou le délégataire à aller à l'encontre de l'analyse qui a servi à établir les critères d'élaboration des plans d'ensemencements. Ces cas particuliers doivent faire l'objet d'une discussion et d'un consensus entre le Ministère et le délégataire.

Exemples :

- ✓ Ensemencer un lac qui ne devrait pas l'être selon les critères d'élaboration du plan d'ensemencement;
- ✓ Proscrire l'ensemencement dans un lac qui devrait l'être selon les critères d'élaboration du plan d'ensemencement.

Reconditionnement de frayères

L'aménagement de frayères en vue d'améliorer la productivité d'un plan d'eau est une pratique courante dans plusieurs réserves fauniques. Il s'agit d'une solution de rechange, moins invasive que l'ensemencement, qui peut s'avérer profitable lorsque la problématique de recrutement est bien définie et qu'il n'existe aucun autre facteur limitant le rendement. Cet aménagement est souvent suivi de l'installation de caisses d'œufs dans un objectif de reconditionnement, de manière à accélérer la réponse de la population à l'aménagement. Advenant que les ensemencements soient proscrits sur un lac où des frayères sont aménagées, nous recommandons de permettre l'installation de caissette d'œufs, de façon ponctuelle, pour optimiser l'effet de l'aménagement. Toutefois, la souche génétique des œufs ensemencés devra être issue du même bassin versant que le lac aménagé ou, si cela est impossible, d'un autre plan d'eau de la réserve faunique Mastigouche. Une autorisation pour l'exécution de ces travaux devra être donnée préalablement par la direction régionale du MFFP.

Lacs restaurés

Afin de restaurer l'intégrité des plans d'eau abritant des espèces introduites compétitrices de l'omble de fontaine, la réserve faunique Mastigouche a effectué de nombreux projets de restauration de la biodiversité d'origine à l'aide de la roténone. L'éradication des espèces compétitrices et le réensemencement du lac à l'aide d'une souche génétique locale d'omble de fontaine permettent de retrouver une population allopatrique et d'offrir une pêcherie de meilleure qualité. Un obstacle à la migration du poisson en aval du lac traité est également aménagé afin d'éviter la recolonisation du milieu par les espèces indésirables.

Afin de protéger les investissements importants et la biodiversité sur ces plans d'eau, l'ensemencement sera interdit dans les lacs ayant fait l'objet d'une restauration. Cependant, de par la complexité des interventions et du milieu naturel, il arrive que le traitement ne réussisse pas à éradiquer complètement les espèces compétitrices. Seuls les plans d'eau dont la restauration a réussi et où les espèces compétitrices sont toujours absentes ne pourront faire l'objet d'ensemencements. La liste des lacs restaurés et le résultat du traitement sont présentés au tableau 6.

Tableau 6 : Lacs ayant été restaurés

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau	Année	Résultat
Argent, Lac d'	05546	2002	Réussi

Blaireau, Lac du	16451	1974	Réussi (bassin du lac aux Chantiers)
Bleu, Lac	05645	1997	Réussi
Bonom, Lac	16472	1998-1999	Manqué
Cailloux, Lac du	16303	2001	Réussi
Cerf, Lac du	16452	1974	Réussi (bassin du lac aux Chantiers)
Chahoun, Lac	05526	2005	Réussi
Chantiers, Lac aux	05636	1974	Réussi (retour du meunier en 2009)
Couguar, Lac	16453	1974	Réussi
Dispos, Lac	05643	1998-1999	Manqué
Étourneau, Lac de l'	16535	2005	Réussi
Hazen, Lac	05635	2005	Réussi
Jaseur, Lac	16475	1998-1999	Manqué
Joe, Lac	05620	2003	Réussi
Jouet, Lac	05549	1974	Manqué
Margot, Lac	16518	2006	Réussi (bassin du lac Pimbina)
Mitaine, Lac (Pimbina)	16534	2006	Manqué
Morage, Lac	16260	2004-2005	Réussi
Pavot, Lac	16469	1998-1999	Manqué
Pimbina, Lac du	05539	2006	Manqué
Pimbina, Lac du petit	05541	2006	Manqué
Pipits, Lac des	16499	2004-2005	Réussi
Pissenlits, Lac des	16476	1998-1999	Manqué
Portage, Lac du	05599	1999	Réussi
Provision, Lac de la	05525	2006	Manqué
Pyrole, Lac de la	16479	1997	Réussi
Puant, Lac	16470	1998-1999	Manqué
Rose, Lac	16532	1979	Manqué
Sanglier, Lac	05622	2000	Réussi
Silex, Lac	16259	2004-2005	Réussi
Vaseux, Lac	16524	1974	Manqué
Violon, Lac	05646	1998-1999	Manqué

Aires protégées

Dans la gestion de leur territoire, les gestionnaires de la réserve faunique Mastigouche doivent tenir compte des autres statuts légaux accordés sur ces terres publiques. La présence de deux aires protégées à l'intérieur de la réserve faunique Mastigouche, soit la réserve écologique Marie-Jean-Eudes et la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, nécessite le respect du régime des activités permises propre à chaque type d'aires protégées.

Les réserves écologiques sont soustraites à toute forme d'exploration, d'exploitation des ressources naturelles et d'occupation du sol. Tout ensemencement de mise en valeur y est donc proscrit. Quant à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, même si certains déversements de poissons auraient pu y être permis selon le *Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques* (MDDEP, 2012), le Ministère ainsi que les gestionnaires de la réserve faunique Mastigouche ont décidé d'un commun accord que les déversements de poissons seraient proscrits dans les lacs situés au sein de cette aire protégée afin de conserver l'intégrité écologique et génétique des populations de poissons qui s'y trouvent.

6.7.4. Optimisation des ensemencements

Conformément au présent plan d'ensemencement, il sera permis d'ensemencer de nombreux plans d'eau de la réserve faunique Mastigouche. Cependant, il n'en demeure pas moins que cette intervention doit être performante.

Dans l'optique d'optimiser et d'améliorer ses opérations d'ensemencement, la réserve faunique Mastigouche dispose d'un plan directeur des pêcheries qui comprend notamment une évaluation de la performance et une révision annuelle de ces travaux. La quantité, l'effort, le rendement, la qualité de pêche, le taux de retour, la rentabilité sont des éléments abordés dans l'analyse d'ensemencement. Par ailleurs, un système de suivi et d'analyse des pêcheries, récemment mis sur pied, permet d'optimiser ces travaux en cours de saison.

6.8. Plans d'eau à ensemencement permis

Les plans d'eau qui ne sont pas soumis aux contraintes présentées précédemment peuvent être ensemencés si le plan d'ensemencement est conforme au zonage aquacole (annexe 2) et s'il répond aux orientations de gestion de la réserve faunique Mastigouche souhaitées par les délégataires. **Il est recommandé de se référer aux fascicules *Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* (MDDEFP, 2013) pour connaître les modalités et les contraintes d'ensemencement pour chaque espèce susceptible d'être ensemencée.**

Tableau 7 : Plans d'eau dans lesquels les ensemencements sont permis

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau
Abeilles, Lac des	16313
Alain, Lac (sous conditions)	55249
Alizé, Lac de l' (sous conditions)	16530
Austral, Lac	16257
Bidou, Lac	05616
Biro, Lac	16320
Blaireau, Lac du (sous conditions)	16451
Blanc, Lac	05694
Blattes, Lac des	16348
Boisvert, Lac	05866
Bolée, Lac	16655
Bonom, Lac	16472
Bouché, Lac	16528
Bourgeois, Lac	16347
Brisé, Lac	05717
Brochard, Lac	05639
Brulé, Lac	16497
Camp, Lac du	05606
Canistre, Lac (sous conditions)	05648
Caribou, Lac du	05706
Carufel, Petit lac	05558
Cassé, Lac	05615
Cerf, Lac du (sous conditions)	16452
Chamberlain, Lac	05655
Champignons, Lac des (sous conditions)	16642
Chantiers, Lac aux	05636
Chapleau, Lac	05641
Chériore, Lac	05683
Chevelu, Lac	16322
Chevreaux, Lac des	05605
Cigale, Lac de la	16369

Ciguë, Lac de la	16340
Cléophas, Lac	16488
Cœur, Lac en	16457
Cordon, Lac du	05600
Cornélia, Lac	16440
Cornu, Lac	16314
Couleuvre, Lac à la	05551
Court, Lac	05609
Coyote, Lac du	16454
Criquet, Lac du	16339
Croix, Lac de la	05716
Culbute, Lac de la	05650
Daniet, Lac	16335
Deleur, Lac	16487
Deux-étages, Lac à	16318
Deux-étapes, Lac des	05613
Dispos, Lac	05643
Duchesse, Lac de la	05703
Écureuils, Lac des	05829
Elliot, Lac	16443
Fantôme, Lac du	16353
Faraud, Lac	05719
Forestier, lac	16332
Fouine, Lac de la (sous conditions)	16461
Fourchu, Lac	55257
Franciscains, Lac des	16478
Frédéric, Petit lac	05684
French, Lac	16474
Galets, Lac des	16542
Gallinules, Lac des	16571
Gélinotte, Lac de la	16570
Germano, Lac	05704
Griffe, Lac de la	05712
Grignon, Lac	05695
Grosse, Lac de la	16321
Guêpes, Lac des (sous conditions)	16529
Hannetons, Lac des	16349
Hélène, Lac (sous conditions)	05617
Herron, Lac	05824
Hirondelles, Lac des	16448
Hollis, Lac	05614
Houde, Lac	05700
Iroquois, Lac des	05550
Jaseur, Lac	16475
Jimmy, Lac	05697

Joie, Lac de la	05699
Jones, Lac	05638
Joséphine, Lac	05702
Jouet, Lac	05549
Jumeau, Lac	05680
Lactance, Lac	05813
Leech, Lac	05825
Lézards, Lac aux	05713
Lézards, Petit lac aux	05709
Livernoche, Lac (sous conditions)	05651
Lotus, Lac des	16489
Loups, Lac des	05656
Marais, Lac des	16311
Margot, Lac (sous conditions)	16518
Mastigou, Lac	05693
Maubèches, Lac des	27169
Mercure, Lac	16334
Michaud, Lac	05619
Minette, Lac	05644
Mineur, Lac	16315
Ministres, Lac des (sous conditions)	16323
Miscou, Lac	05689
Mitaine, Lac	16534
Montour, Lac	05707
Morin, Lac (sous conditions)	05688
Mûres, Lac des	16350
Nidou, Lac	05610
Noir, Lac	16471
Ordinaire, Lac	16446
Orignac, Lac	05602
Ours, Lac à l'	05711
Ours, Petit lac à l'	05701
Ovide, Lac	16517
Panse, Lac de la	01653
Patrie, Lac	05601
Pavot, Lac	16469
Penang, Lac	05687
Perdu, Lac	16367
Pimbina, Lac du	05539
Pimbina, Petit lac du	05541
Pioui, Lac	16498
Pipette, Lac	16439
Pissenlits, Lac des	16476
Pitou, Lac à	05612
Plouf, Lac	05698

Plume, Lac de la	16336
Pluton, Lac	16258
Pou, Lac	16356
Prochain, Lac	05833
Provision, Lac de la	05525
Pruche, Lac (sous conditions)	16656
Puant, Lac	16470
Pucerons, Lac des	16346
Punaise, Lac	16357
Rat musqué, Lac du	05718
René, Lac	05626
Rondins, Lac des	16481
Rose, Lac	16532
Sac, Lac	16480
Sans bout, Lac	05604
Sans nom, Lac	45441
Sarcelle, Lac à la	16507
Sauterelle, Lac de la	16370
Serpent, Lac du	16338
Seul, Lac	16319
Saint-Anselme, Lac	05664
Saint-Bernard, Petit lac	45439
Saint-Pierre, Lac	00230
Supérieur, Lac	05819
Tête, Lac de la	05659
Tilleul, Lac du (sous conditions)	16486
Tonnerre, Lac au	05649
Tremblay, Lac	05667
Triton, Lac du	16255
Ursidés, Lac des	05681
Vanneau, Lac du	16531
Vase, Lac à la	05555
Vaseux, Lac	16524
Vénus, Lac	16333
Vert, Lac	05637
Violon, Lac au	05646
Voleur, Lac du	16337
Wawa, Lac	16561
William, Petit lac	05623

7. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET CONCLUSION

Le plan d'ensemencement de la réserve faunique Mastigouche est présenté sous la forme d'un tableau synthèse. Celui-ci figure à l'annexe 1 et est sommairement illustré à la figure 2.

Avec son plan d'ensemencement, la réserve faunique Mastigouche dispose d'un outil novateur qui lui permettra d'optimiser la gestion de son territoire, tout en assurant la préservation des populations indigènes et de la biodiversité.

Pour ce faire, la réserve faunique Mastigouche pourra procéder à différents ensemencements dans 160 lacs où cela est permis. Ceux-ci représentent 31 % des plans d'eau du territoire (tableaux 7 et 8). Par ailleurs, les ensemencements seront proscrits dans 363 plans d'eau, ce qui équivaut à 69 % d'entre eux.

Tableau 8 : Synthèse des résultats

Situation	N ^{bre} de plans d'eau	N ^{bre} de plans d'eau où l'ensemencement est permis
Présence d'omble chevalier <i>oquassa</i>	0	0
Plan d'eau sans poissons	17	0
Allopatrie sans ensemencement	73	4 (sous conditions)
Présence d'une espèce à statut précaire	1	0
Données insuffisantes	57	7 (sous conditions)
Lac de 20 ha ou moins avec rendement supérieur à la moyenne	63	0
Lac de plus de 20 ha avec rendement supérieur à la moyenne	38	1 (sous conditions)
Cas particulier des lacs dont le rendement est jugé important même s'il est inférieur à la moyenne	0	0
Cas particulier (protection de la biodiversité)	163	22
Lacensemencé au cours des six dernières années	62	61
Total des ensemencements permis		160 (31 %)
Total des ensemencements proscrits		363 (69 %)

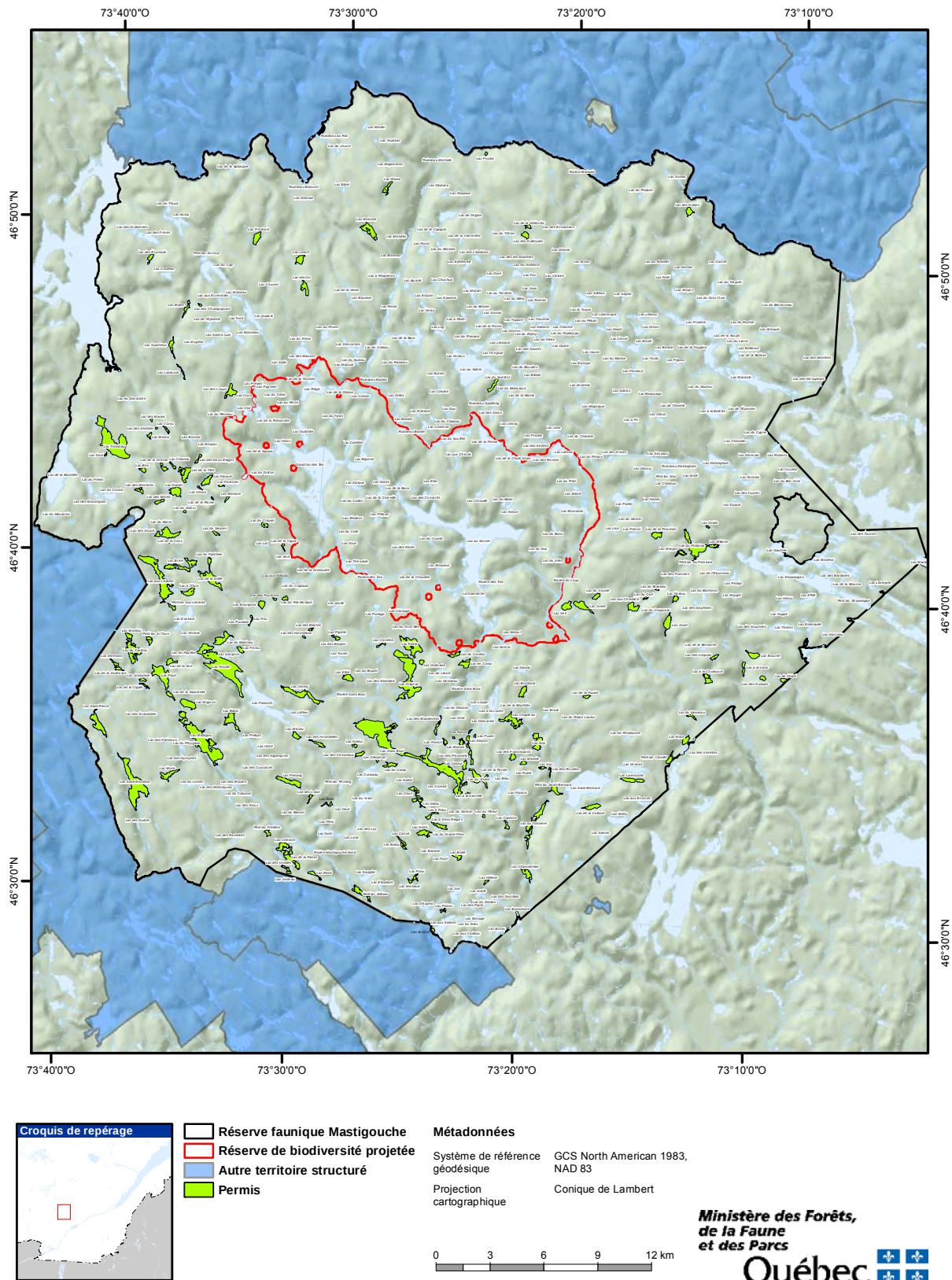


Figure 2 : Plan d'ensemencement de la réserve faunique Mastigouche

BIBLIOGRAPHIE

- BOUCHARD, F. (1999). Plan de protection des populations d'omble chevalier des lacs Paul et Thibault. Faune et Parcs Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Zac des Chic-Chocs. 53 p.
- COUTURE, B. (2002). Les ensemencements de poissons en eaux douces : positifs pour les pêcheurs, mais négatifs envers la diversité biologique, l'éthique et le développement durable. Essai pour l'obtention du grade de Maître en environnement, Faculté des Sciences, Université de Sherbrooke. 73 p.
- DOYON, M., I. CHARRON et S. JULIEN (2001). Valeur et impact économique de l'aquaculture canadienne en eau douce : état actuel (1999) et potentiel de développement. Université Laval. 131 p.
- DROUIN, A., P. SIROIS et P. ARCHAMBAULT (2006). Structure des communautés d'invertébrés et des espèces d'amphibiens dans des lacs avec et sans omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) en forêt boréale. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat., 2628. 40 p.
- DUMONT, P. (1982). Dispersion post-glaciaire de l'omble chevalier d'eau douce (*Salvelinus alpinus*) dans le Québec méridional. Naturaliste canadien 109 : p. 229-234.
- DUMONT, B., et S. BLANCHET (2007). Journée de réflexion sur l'avenir des ensemencements au Québec – Compte rendu. Document réalisé par la Fédération des pourvoiries du Québec en collaboration avec la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec. 10 p. + annexes.
- FRASER, J. M. (1981). Comparative survival and growth of planted wild, hybrid, and domestic strains of brook trout (*Salvelinus fontinalis*) in Ontario lakes. Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences 38 : p. 1672–1684.
- JOHNSON, L. (1980). The Arctic charr, *Salvelinus alpinus*. Pages 15-98. In: E.K. Balon (ed.). Charrs : Salmonid fishes of the genus *Salvelinus*. Dr. W. Junk Publishers, The Hague, Netherlands.
- LACASSE, S., et P. MAGNAN (1994). Distribution post-glaciaire de l'omble de fontaine dans le bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent : impact des interventions humaines. Université du Québec à Trois-Rivières, pour le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Trois-Rivières.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2008). Lignes directrices sur les ensemencements. Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec. 41 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). Fiches d'aide à la décision pour les ensemencements de poisson au Québec. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Service de la faune aquatique, Québec. 104 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2011). Régime d'activité dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques, Québec. 41 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013). Outils d'aide à l'ensemencement des plans d'eau. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec. Comprend neuf fascicules.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013a). Cadre d'élaboration d'un plan d'ensemencement. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec. 18 p. + annexes.

MORIN, R. (2003). La production piscicole au Québec. [en ligne]. [Réf. Novembre 2007]. Accessible sur le site Internet : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Peches/md/Publications/statistiquesetprofil/STPED02.htm>

PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2003). Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques. 25 p. + annexes.

ROBERT, M., D. BORDAGE, J.-P. L. SAVARD, G. FITZGERALD et F. MORNEAU (2000). The Breeding Range of the Barrow's Goldeneye in Eastern North America. *The Wilson Bulletin* : volume 112 (1) p. 1-7.

ROBERT, M., B. DROLET et J.-P. L. SAVARD (2008). Habitat Features Associated with Barrow's Goldeneye Breeding in Eastern Canada. *The Wilson Journal of Ornithology* : volume 120 (2) p. 320–330.

ANNEXE 1 : Tableau d’analyse et de synthèse du plan d’ensemencement de la réserve faunique Mastigouche

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier oguas sa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16313	Abeilles, Lac des	-73,62306	46,73056	1,5													Permis	SAFO	
16445	Abénakis, Lac des	-73,44861	46,60972	5,6						x						x	Proscrit		
16579	Agonik, Lac	-73,44889	46,81083	8,0						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique (avec PHEO)
16564	Aiglon, Lac de l'	-73,42306	46,84750	36,4					x		x						Proscrit		
05530	Aimé, Lac	-73,23611	46,72333	3,0					x			x		SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique; Se jette dans un lac restauré
16400	Airelles, Lac des	-73,34067	46,73814	2,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique (avec PHEO)
55249	Alain, Lac	-73,48000	46,54833	3,2					x				x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve démontre l'état sympatrique de ce plan d'eau et qu'il ne répond à aucun autre critère
16425	Albatros, Lac	-73,47610	46,69112	3,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05690	Algonquins, Lac des	-73,53694	46,57111	4,3				x								x	Proscrit		
16530	Alizé, Lac de l'	-73,15528	46,62611	5,0	x								x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve effectue une diagnose démontrant que ce plan d'eau ne répond à aucun critère
16408	Allard, Lac	-73,31556	46,71500	4,9						x				RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatrique
16342	Anis, Lac	-73,51950	46,66990	2,0					x								Proscrit		

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Omble chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16629	Anselme, Lac	-73,31889	46,76472	8,9					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16455	Arbout, Lac	-73,35778	46,63889	4,1						x				RBP		x	Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05446	Argent, Lac d'	-73,40056	46,49806	29,7							x			Restauré			Proscrit		
16547	Arlequin, Lac	-73,18472	46,79861	6,5					x			x		PNLM SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16601	Arthur, Lac	-73,32194	46,82639	7,3										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
05531	Arvisais, Lac	-73,19194	46,72361	15,6					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16456	Asticot, Lac	-73,36278	46,63667	3,0					x								Proscrit		
05832	Aubry, Lac	-73,62028	46,83472	51,7					x		x						Proscrit		
16397	Aulnes, Lac des	-73,61570	46,53179	4,0	x												Proscrit		
16257	Austral, Lac	-73,39669	46,48965	3,0													Permis	SAFO	
05877	Baie, Lac de la	-73,44083	46,78278	65,4							x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16424	Balai, Lac du	-73,36722	46,70500	4,4										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16495	Banane, Lac	-73,39693	46,53112	3,0	x												Proscrit		
42421	Barber, Ruisseau	-73,46949	46,76317	2,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16519	Bardanes, Lac des	-73,12972	46,68167	6,8								x		PNLM			Proscrit		
16441	Barges, Lac des	-73,48443	46,62724	1,0	x												Proscrit		
16381	Basset, Lac du	-73,50395	46,54177	2,0	x												Proscrit		
16413	Baston, Lac	-73,44917	46,74528	2,0						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier poisson	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16591	Baumier, Lac	-73,48778	46,80056	3,3										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric ou LSP
16633	Beaucage, Lac	-73,26558	46,76197	3,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16544	Bécasseau, Lac du	-73,17806	46,81139	3,0								x		PNLM SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16512	Bec-scie, Lac du	-73,16167	46,72389	10,1					x			x		PNLM SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05925	Belette, Lac à la	-73,21889	46,75861	66,8										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05536	Bellemare, Lac	-73,15222	46,70194	4,8										Réserve écologique			Proscrit		Réserve écologique Marie-Jean-Eudes
16550	Bellerive, Lac	-73,20750	46,78972	15,2						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16527	Bernache, Lac de la	-73,21500	46,63917	5,1				x									Proscrit		
16638	Bibet, Lac	-73,49947	46,85706	3,0	x												Proscrit		
05616	Bidou, Lac	-73,42194	46,53028	5,1											x	x	Permis	SAFO	
01707	Bigorne, Lac	-73,47000	46,72139	105,1										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16626	Bilobé, Lac	-73,35528	46,76889	1,5										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16320	Biro, Lac	-73,63056	46,70944	6,3											x	x	Permis	SAFO	
16451	Blaireau, Lac du	-73,25054	46,66778	2,0										Restauré			Permis	SAFO	Retour du meunier noir au lac aux Chantiers; Permis sous condition que la réserve démontre l'état sympatric de ce plan d'eau
05694	Blanc, Lac	-73,55417	46,58806	29,8												x	Permis	SAFO	Chaulage nécessaire
16348	Blattes, Lac des	-73,50083	46,63583	1,5													Permis	SAFO	
05645	Bleu, Lac	-73,35417	46,56500	62,4							x			Restauré			Proscrit		

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier aquas	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05866	Boisvert, Lac	-73,47694	46,83611	35,2											x	x	Permis	SAFO	
16655	Bolée, Lac	-73,60752	46,79227	5,0													Permis	SAFO	
05893	Bondi, Lac	-73,27944	46,78778	27,7							x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16573	Bonheur, Lac	-73,45317	46,82358	2,0													Proscrit		Allopatric ou LSP
16317	Bonjour, Lac	-73,58523	46,72240	2,0	x												Proscrit		
16472	Bonom, Lac	-73,38556	46,58417	6,3										Restauré			Permis	SAFO	Restauration manquée (1999)
16316	Bonsoir, Lac	-73,59672	46,72609	2,0	x												Proscrit		
16620	Boréal, Lac	-73,26000	46,78722	1,6										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16261	Bossu, Lac	-73,34972	46,49028	3,7				x									Proscrit		
16551	Bottine, Lac de la	-73,20500	46,78611	11,2										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16528	Bouche, Lac	-73,17778	46,63722	16,4											x	x	Permis	SAFO	
05634	Bourassa, Lac	-73,31583	46,70417	56,2							x			RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
16625	Bourdon, Lac du	-73,36222	46,77194	9,6										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16347	Bourgeois, Lac	-73,53778	46,64667	11,1													Permis	SAFO	
00715	Bouteille, Lac de la	-73,69167	46,70389	256,5													Proscrit		Lac stratégique de la réserve Mastigouche
16586	Brasier, Lac du	-73,39639	46,80000	5,4						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05717	Brisé, Lac	-73,59222	46,66139	37,8												x	Permis	SAFO	
05639	Brochard, Lac	-73,34361	46,61167	15,5											x	x	Permis	SAFO	

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier poissons	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16465	Brock, Lac	-73,32611	46,60000	8,7					x								Proscrit		
02295	Brodeur, Lac	-73,12944	46,68722	154,4								x		PNLM		x	Proscrit		
16444	Bruant, Lac du	-73,46000	46,61528	1,6	x												Proscrit		
16497	Brûlé, Lac	-73,38167	46,52722	9,2											x	x	Permis	SAFO	
16522	Bûcheron, Lac du	-73,21667	46,66500	9,7					x	x							Proscrit		
16622	Burlon, Lac	-73,42222	46,76556	8,1					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16511	Busard, Lac du	-73,15222	46,72694	26,9							x	x		PNLM SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
16419	Buse, Lac de la	-73,44500	46,71083	4,4										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16427	Butor, Lac du	-73,32889	46,69417	5,6										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16417	Caillette, Lac	-73,48000	46,73083	2,8										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16303	Cailloux, Lac aux	-73,36944	46,48611	16,2						x				Restauré			Proscrit		
05686	Calumet, Lac du	-73,55111	46,54806	5,2	x												Proscrit		
05606	Camp, Lac du	-73,43528	46,57083	11,3													Permis	SAFO	
05648	Canistre, Lac	-73,34833	46,54417	6,3					x				x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve démontre l'état sympatric de ce plan d'eau et qu'il ne répond à aucun autre critère
05827	Cap, Lac du	-73,59333	46,81333	80,2							x						Proscrit		
05830	Cap, Petit lac du	-73,59691	46,81787	8,0								x					Proscrit		Inclus dans lac du Cap (proscrit)

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Omble chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05706	Caribou, Lac du	-73,62861	46,61889	49,7													Permis	SAFO	
16437	Carouge, Lac	-73,43694	46,64889	2,5						x				RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05922	Carrol, Lac	-73,22306	46,83361	34,4					x		x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique
05558	Carufel, Petit lac	-73,23389	46,58222	10,4											x	x	Permis	SAFO	
16653	Carya, Lac	-73,57373	46,78488	10,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique
05615	Cassé, Lac	-73,42333	46,53278	4,9											x	x	Permis	SAFO	
16650	Celtis, Lac du	-73,54264	46,75319	2,0										RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatrique
16623	Cendré, Lac	-73,41938	46,76218	3,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique
16452	Cerf, Lac du	-73,25889	46,66278	3,2										Restauré			Permis	SAFO	Retour du meunier noir au lac aux Chantiers; Permis sous condition que la réserve démontre l'état sympatrique de ce plan d'eau
05894	Cerné, Lac	-73,29083	46,78917	13,2										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique (avec PHEO)
05526	Chahoun, Lac	-73,24833	46,71806	19,1										Restauré SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique
05655	Chamberlain, Lac	-73,33000	46,52000	18,4												x	Permis	SAFO, SANA	Ensemencement SANA de souche intra-lac sous condition qu'une diagnose démontre une faible abondance (CPUE < 2,5); Ensemencement SAFO interdit si programme de repeuplement de touladi

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier aquas	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16642	Champignons, Lac des	-73,59806	46,79361	3,0	x								x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve effectue une diagnose démontrant que ce plan d'eau ne répond à aucun critère
05636	Chantiers, Lac aux	-73,26750	46,65694	19,6										Restauré		x	Permis	SAFO	Retour du meunier noir (2009)
05641	Chapleau, Lac	-73,34889	46,59722	40,4												x	Permis	SAFO	
16403	Chardon, Lac du	-73,32667	46,74083	1,5										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05886	Charme, Lac	-73,33139	46,79611	22,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05683	Chériore, Lac	-73,51083	46,52667	17,3											x	x	Permis	SAFO	
16509	Chevalier, Lac	-73,19001	46,74498	5,0					x			x		PNLM SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16322	Chevelu, Lac	-73,60944	46,71250	5,4											x		Permis	SAFO	
05605	Chevreaux, Lac des	-73,45861	46,57500	8,4											x	x	Permis	SAFO	
01886	Chicots, Lac aux	-73,40333	46,72278	8,7										RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
16415	Chipeau, Lac du	-73,42333	46,74500	4,8						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16434	Chouette, Lac de la	-73,42688	46,66661	5,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16580	Chuchua, Lac	-73,42214	46,81382	3,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05630	Chute noire, Lac de la	-73,36306	46,72833	17,3						x				RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
16369	Cigale, Lac de la	-73,62056	46,60278	5,6												X	Permis	SAFO	

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16565	Cigogne, Lac de la	-73,43222	46,83778	6,4					x								Proscrit		
16340	Cigué, Lac de la	-73,52528	46,67667	3,2												X	Permis		
16639	Circé, Lac	-73,56152	46,87099	1,0	x												Proscrit		
16421	Citrouille, Lac	-73,38583	46,70889	7,7										RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
16488	Cléophas, Lac	-73,44556	46,57222	1,9												x	Permis	SAFO	
05657	Clut, Lac	-73,55833	46,74167	10,8										RBP	x	x	Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16647	Coco, Lac	-73,56222	46,75222	4,3	x											x	Proscrit		Seul ensemencement en 1977
16457	Cœur, Lac en	-73,38694	46,62389	18,0												x	Permis	SAFO	
16414	Coleman, Lac	-73,42722	46,74167	13,6										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16422	Colibri, Lac du	-73,47088	46,70408	1,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16428	Colin, Lac du	-73,48694	46,68434	3,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16596	Collien, Lac	-73,47556	46,75694	6,7						x				RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
16484	Conrad, Lac	-73,39889	46,55917	6,2	x												Proscrit		
16423	Conscrits, Lac des	-73,42444	46,70639	14,7										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Omble chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05600	Cordon, Lac du	-73,39444	46,62778	9,2											x	x	Permis	SAFO	
05596	Corneille, Lac de la	-73,45639	46,70444	23,4										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16440	Cornélia, Lac	-73,44917	46,63083	4,0													Permis	SAFO	
16314	Cornu, Lac	-73,61583	46,73028	4,0											x	x	Permis	SAFO	
05880	Coteau, Lac du	-73,46806	46,77750	30,7							x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16453	Cougouar, Lac du	-73,25250	46,65444	8,8						x				Restauré		x	Proscrit		Retour du mulet à cornes
05551	Couleuvre, Lac à la	-73,20910	46,62378	13,0													Permis	SAFO	
16431	Courlis, Lac du	-73,41778	46,68306	3,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05609	Court, Lac	-73,41639	46,55917	23,6											x	x	Permis	SAFO	
16326	Cousin, Lac du	-73,65333	46,69472	24,1							x						Proscrit		
16644	Couvert, Lac	-73,54904	46,80521	1,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16454	Coyote, Lac du	-73,29500	46,66222	8,4											x	x	Permis	SAFO	
16344	Crapaud, Lac du	-73,51472	46,65917	2,5						x							Proscrit		
16568	Crécerelle, Lac de la	-73,41107	46,83559	3,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16515	Cresson, Lac du	-73,13472	46,70889	8,7										Réserve écologique			Proscrit		Réserve écologique Marie-Jean-Eudes
16339	Criquet, Lac du	-73,54000	46,68639	7,5												x	Permis		
05828	Crodeau, Lac	-73,62417	46,80750	14,4					x	x							Proscrit		
05716	Croix, Lac de la	-73,60972	46,67806	36,4											x	x	Permis	SAFO	

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier aquas	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16377	Crustacés, Lac des	-73,53230	46,56345	1,0				x									Proscrit		
05650	Culbute, Lac de la	-73,28778	46,55639	16,4													Permis	SAFO	
05607	Cutaway, Lac	-73,45167	46,56500	41,0							x						Proscrit		
16510	Cuvette, Lac	-73,16143	46,73030	1,0								x		PNLM SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16508	Cygne, Lac du	-73,18680	46,74674	3,0								x		PNLM SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16513	Cyprés, Lac des	-73,19333	46,71583	4,5					x			x		PNLM			Proscrit		
16458	Dandy, Lac	-73,34528	46,62250	7,7					x	x							Proscrit		
16335	Daniet, Lac	-73,60583	46,69972	23,0												x	Permis	SAFO	
16525	Daphnies, Lac des	-73,22250	46,66194	4,5					x	x							Proscrit		
16487	Deleur, Lac	-73,46250	46,57889	4,0												x	Permis	SAFO	
16637	Demain, Lac	-73,52906	46,84918	1,0	x												Proscrit		
05642	Demarest, Lac	-73,37028	46,59361	5,2						x						x	Proscrit		
16575	Demoiselles, Lac des	-73,38639	46,82806	7,3					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05844	Dernier, Lac	-73,24806	46,82778	6,8					x	x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05879	Desroches, Lac	-73,48500	46,77694	25,2										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16318	Deux-étages, Lac à	-73,59139	46,71667	4,9											x	x	Permis	SAFO	
05613	Deux-étapes, Lac des	-73,39583	46,54139	12,3											x	x	Permis	SAFO	
16610	Diablos, Lac	-73,34917	46,79528	9,1										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16641	Diatomées, Lac des	-73,65002	46,82881	5,0					x			x					Proscrit		Inclus dans lac des Frères (proscrit)

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier oquasa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05528	Dickingham, Lac	-73,21583	46,73194	87,4			x		x		x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique
16310	Dimanche, Lac du	-73,64444	46,74250	3,3					x								Proscrit		
16500	Dindon, Lac du	-73,35917	46,50361	4,7								x					Proscrit		Bassin versant d'un lac restauré (Morage)
16576	Dionne, Lac	-73,33722	46,83139	5,3						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique (avec PHEO)
05643	Dispos, Lac	-73,38056	46,58444	7,9										Restauré	x	x	Permis	SAFO	Restauration manquée (1999)
05869	Doré, Lac	-73,39361	46,81750	16,8						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique (avec PHEO)
16433	Duc, Lac du	-73,33940	46,68217	3,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05703	Duchesse, Lac de la	-73,63778	46,60917	5,9											x	x	Permis	SAFO	
05532	Dupuis, Lac	-73,19944	46,71444	3,9								x		PNLM			Proscrit		
05708	Écartant, Lac	-73,59250	46,63694	51,4												x	Proscrit		Lac identifié par la réserve Mastigouche
16572	Échassiers, Lac des	-73,34417	46,84306	2,8					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatrique
05524	Écorces, Lac aux	-73,24917	46,55972	10,4					x								Proscrit		
16643	Écrevisses, Lac aux	-73,58333	46,79611	5,2										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatrique; ensemencement 1973 et 1976
05829	Écureuils, Lac des	-73,63722	46,81556	7,7											x		Permis	SAFO	
05544	Effilé, Lac	-73,14194	46,66722	13,5								x		PNLM			Proscrit		
16567	Eider, Lac de l'	-73,42420	46,83451	2,0													Proscrit		Allopatric ou LSP
16420	Élan, Lac	-73,42087	46,71228	2,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05621	Élisabeth, Lac	-73,43722	46,50861	3,9						x						x	Proscrit		
16443	Elliot, Lac	-73,47111	46,61278	15,2											x	x	Permis	SAFO	
05552	Émeraude, lac	-73,13833	46,65306	4,5						x							Proscrit		
16557	Épervier, Lac de l'	-73,20222	46,75750	8,4						x				SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16577	Éphémère, Lac	-73,40667	46,82222	7,3					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05820	Épinette, Lac de l'	-73,59028	46,78389	7,1					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16630	Éponge, Lac	-73,31667	46,77556	10,3										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16581	Esipan, Lac	-73,43597	46,80941	3,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16535	Étourneau, Lac de l'	-73,20556	46,68028	7,6										Restauré			Proscrit		
05814	Eugène, Lac	-73,58972	46,77444	22,0										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
16614	Faine, Lac de la	-73,35028	46,78833	4,0					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16353	Fantôme, Lac du	-73,57833	46,66639	7,6													Permis	SAFO	
05719	Faraud, Lac	-73,58417	46,70639	15,9													Permis	SAFO	
16491	Félix, Lac	-73,48722	46,53889	4,0	x											x	Proscrit		
05629	Ferme, Lac de la	-73,38250	46,73500	81,7										RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
16632	Fernand, Lac	-73,27889	46,77417	4,5					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05818	Ford, Lac	-73,56583	46,78556	12,4										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
16332	Forestier, Lac	-73,57389	46,70472	2,7											x	x	Permis	SAFO	

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16549	Fougère, Lac de la	-73,23806	46,78778	3,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16461	Fouine, Lac de la	-73,29694	46,61139	5,1					x				x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve démontre l'état sympatric de ce plan d'eau et qu'il ne répond à aucun autre critère
55257	Fourchu, Lac	-73,60862	46,71485	0,9												x	Permis	SAFO	
05870	Fox, Lac	-73,36917	46,82083	19,3										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05647	Francis, Lac	-73,34278	46,56000	21,8							x					x	Proscrit		Ensemencements avant 1980
16478	Franciscains, Lac des	-73,34750	46,57861	8,7													Permis	SAFO	
05684	Frédéric, Petit lac	-73,52222	46,53250	6,8												x	Permis	SAFO	
16324	Frelon, Lac du	-73,66806	46,69778	13,7								x					Proscrit		Bassin versant du lac Bouteille (proscrit)
16474	French, Lac	-73,39722	46,58361	5,1											x		Permis	SAFO	
16652	Frêne, Lac du	-73,52087	46,77857	5,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05831	Frères, Lac des	-73,63944	46,82556	40,9					x		x						Proscrit		
16496	Fusil, Lac	-73,39056	46,52806	3,0	x												Proscrit		
16631	Gahan, Lac	-73,28694	46,76361	3,2										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16542	Galets, Lac des	-73,24583	46,85694	11,6													Permis	SAFO	
16571	Gallinules, Lac des	-73,36417	46,84028	10,3										SFI	x	x	Permis	SAFO	SFI - Zone allopatric
05556	Garceau, Lac	-73,12889	46,65222	1,2	x												Proscrit		
05540	Gauthier, Lac	-73,16500	46,69139	36,9								x		PNLM			Proscrit		
05538	Gélinas, Lac	-73,13750	46,69972	5,9										Réserve écologique		x	Proscrit		Réserve écologique Marie-Jean-Eudes

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Alopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16570	Gélinotte, Lac de la	-73,36278	46,84472	4,7										SFI	x	x	Permis	SAFO	SFI - Zone allopatric
01834	Gentil, Lac	-73,45806	46,71167	12,8										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05533	Germain, Lac	-73,18778	46,73556	26,9					x		x	x		PNLM SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05704	Germano, Lac	-73,64083	46,61139	6,0													Permis	SAFO	
16597	Gilles, Lac	-73,45083	46,75306	3,7					x	x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05535	Girard, Lac	-73,15750	46,69944	20,8										Réserve écologique		x	Proscrit		Réserve écologique Marie-Jean-Eudes
16585	Gitane, Lac de la	-73,36889	46,80639	4,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16462	Glouton, Lac du	-73,38028	46,60194	4,7	x												Proscrit		
16578	Goéland, Lac du	-73,37417	46,82472	3,3						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16494	Grand-père, Lac du	-73,39667	46,53528	5,6				x									Proscrit		
16447	Gravier, Lac	-73,46426	46,58429	5,0	x												Proscrit		
05892	Green, Lac	-73,27722	46,79611	23,1					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16343	Grenouille, Lac de la	-73,50305	46,66270	3,0	x												Proscrit		
05712	Griffe, Lac de la	-73,57472	46,65667	46,0													Permis	SAFO	
05695	Grignon, Lac	-73,58583	46,59389	29,6											x	x	Permis	SAFO	
16331	Grillon, Lac du	-73,55667	46,71000	4,1						x				RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16405	Grives, Lac des	-73,29167	46,73139	4,8						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05923	Gros ours, Lac du	-73,22667	46,81611	37,1					x		x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16438	Gros-bec, Lac du	-73,43028	46,63861	1,7	x												Proscrit		
16321	Grosse, Lac de la	-73,61667	46,71083	8,0											x	x	Permis	SAFO	
16429	Grue, Lac	-73,48507	46,68020	2,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16529	Guêpes, Lac des	-73,16956	46,62684	5,0	x								x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve effectue une diagnose démontrant que ce plan d'eau ne répond à aucun critère
16411	Guy, Lac	-73,41222	46,74806	2,9					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16349	Hannetons, Lac des	-73,50556	46,63167	2,1											x		Permis	SAFO	
05635	Hazen, Lac	-73,26376	46,71031	1,0										Restauré SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05889	Head, Lac	-73,30444	46,79583	9,7						x				SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05537	Hector, Lac	-73,14523	46,70179	3,0										Réserve écologique			Proscrit		Réserve écologique Marie-Jean-Eudes
05617	Hélène, Lac	-73,36167	46,51500	3,7	x								x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve effectue une diagnose démontrant que ce plan d'eau ne répond à aucun critère
05546	Henry, Lac	-73,15639	46,66528	10,7								x		PNLM			Proscrit		
05824	Herron, Lac	-73,52222	46,80667	17,1										SFI	x	x	Permis	SAFO	SFI - Zone allopatric
16615	Hêtre, Lac du	-73,34556	46,78917	4,0						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16448	Hirondelles, Lac des	-73,48917	46,57861	10,5											x	x	Permis	SAFO	
05614	Hollis, Lac	-73,40722	46,53778	16,7											x	x	Permis	SAFO	
05700	Houde, Lac	-73,56306	46,61444	239,6													Permis	SAFO	Lac stratégique de la réserve Mastigouche

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Omble chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05547	Huppé, Lac	-73,15722	46,66194	8,3								x		PNLM			Proscrit		
01467	Îles, Grand lac des	-73,50222	46,71083	618,8										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05550	Iroquois, Lac des	-73,20583	46,63528	6,4											x	x	Permis	SAFO	
16401	Jane, Lac	-73,33472	46,74194	18,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16475	Jaseur, Lac	-73,38222	46,57278	8,1										Restauré	x	x	Permis	SAFO	Restauration manquée (1999)
16618	Jaune, Lac	-73,31119	46,78195	2,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16583	Jean, Lac	-73,35806	46,81083	5,5										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05697	Jimmy, Lac	-73,51667	46,60528	43,0													Permis	SAFO	
05620	Joe, Lac	-73,38250	46,50722	25,6							x			Restauré			Proscrit		
05699	Joie, Lac de la	-73,60056	46,61472	10,8													Permis	SAFO	
16398	Joncs, Lac des	-73,38222	46,75028	14,0					x	x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05638	Jones, Lac	-73,30472	46,65639	27,5												x	Permis	SAFO	
05702	Joséphine, Lac	-73,62000	46,60500	4,9												x	Permis	SAFO	
05549	Jouet, Lac	-73,24194	46,65056	23,2										Restauré	x	x	Permis	SAFO, moulac	Restauration manquée (1974)
05680	Jumeau, Lac	-73,50409	46,51349	3,0													Permis	SAFO	Lac des Ursidés
16582	Kawene, Lac	-73,42183	46,80483	3,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05890	Labrecque, Lac	-73,29556	46,80167	14,2										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05813	Lactance, Lac	-73,60735	46,76025	5,0													Permis	SAFO	
05603	Lafleur, Lac	-73,50556	46,59139	21,8							x						Proscrit		

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier aquas	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05631	Lafond, Lac	-73,32750	46,73361	46,7							x			RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
16341	Lat, Lac	-73,53833	46,67611	4,3				x									Proscrit		
02297	Lavergne, Lac	-73,09667	46,67556	5,6								x		PNLM		x	Proscrit		
05891	Ledoux, Lac	-73,27917	46,80306	13,7						x				SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
05825	Leech, Lac	-73,52750	46,82000	15,2										SFI	x	x	Permis	SAFO	SFI - Zone allopatric
05628	Lemay, Lac	-73,36806	46,74028	19,1										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05883	Léonard, Lac	-73,38222	46,78861	15,3										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16636	Leurre, Lac du	-73,50522	46,87646	5,0	x												Proscrit		
05713	Lézards, Lac aux	-73,61167	46,65528	110,8													Permis	SAFO	
05709	Lézards, Petit lac aux	-73,60278	46,64222	5,0											x	x	Permis	SAFO	
16574	Libellules, Lac des	-73,39806	46,82667	10,3										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16376	Lichen, Lac du	-73,58000	46,55417	6,1	x												Proscrit		
16548	Lierre, Lac du	-73,21611	46,79278	2,4					x	x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16459	Lièvre, Lac du	-73,40389	46,61972	5,0	x												Proscrit		
16493	Lilas, Lac	-73,46957	46,53410	5,0								x					Proscrit		Inclus dans lacs Noël (proscrit)
16450	Lise, Lac	-73,28528	46,69444	2,4					x								Proscrit		
05651	Livernoche, Lac	-73,25861	46,57056	21,1							x		x				Permis	SAFO	Arrivée du meunier noir; Permis sous condition que le rendement moyen diminue sous la moyenne du territoire

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05876	Log, Lac	-73,42222	46,78861	10,4						x				SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16489	Lotus, Lac des	-73,49194	46,55139	4,0												x	Permis	SAFO	
16463	Loupe, Lac	-73,37583	46,60250	2,3	x												Proscrit		
05656	Loups, Lac des	-73,57167	46,75194	21,9													Permis	SAFO	
05640	Loutre, Lac à la	-73,36472	46,60306	55,8					x		x						Proscrit		
16492	Lys, Lac des	-73,46083	46,53639	2,4								x					Proscrit		Lacs Noël et aux Visons
16399	Majorique, Lac	-73,30417	46,75194	22,9					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16366	Manteau, Lac du	-73,55532	46,62491	1,0	x												Proscrit		
16593	Maouat, Lac	-73,49167	46,76667	7,5										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16311	Marais, Lac des	-73,62722	46,73444	2,0											x		Permis	SAFO	
16619	Marbre, Lac du	-73,29500	46,77889	7,7										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05872	Marcel, Lac	-73,40167	46,81111	34,3							x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05557	Marchand, Lac	-73,05889	46,69056	28,0					x		x	x		PNLM			Proscrit		
05924	Marcotte, Lac	-73,19444	46,77500	235,6							x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16518	Margot, Lac	-73,23500	46,68639	7,7										Restauré		x	Permis	SAFO	Sous condition que la réserve démontre l'état sympatric de ce plan d'eau (dans le bassin du lac Pimbina, restauration manquée)
05815	Marineau, Lac	-73,56722	46,77806	15,2										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
16628	Martre, Lac de la	-73,36472	46,75667	7,3						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05693	Mastigou, Lac	-73,57278	46,57444	158,6													Permis	SAFO	

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
27169	Maubèches, Lac des	-73,39167	46,58639	8,1													Permis	SAFO	
05817	Mauves, Lac des	-73,52083	46,77139	65,1							x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16555	Menthes, Lac des	-73,14229	46,78737	1,0								x		PNLM SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16334	Mercure, Lac	-73,56861	46,69833	3,1												x	Permis	SAFO	
16514	Merle, Lac du	-73,15000	46,71444	3,7										Réserve écologique			Proscrit		Réserve écologique Marie-Jean-Eudes
16584	Méta, Lac du	-73,36778	46,80972	8,4										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05619	Michaud, Lac	-73,41528	46,51250	3,6											x	x	Permis	SAFO	
05867	Michelin, Lac	-73,45139	46,83111	12,7					x								Proscrit		
16558	Minaki, Lac	-73,48694	46,88917	6,3	x												Proscrit		
05644	Minette, Lac	-73,33972	46,57611	4,8												x	Permis	SAFO	
16315	Mineur, Lac	-73,62806	46,72667	5,1													Permis	SAFO	
16323	Ministres, Lac des	-73,63167	46,69889	7,2					x				x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve démontre l'état sympatric de ce plan d'eau et qu'il ne répond à aucun autre critère
05689	Miscou, Lac	-73,50639	46,58167	11,6											x	x	Permis	SAFO	
16534	Mitaine, Lac	-73,21222	46,69083	9,5										Restauré		x	Permis	SAFO	Restauration manquée (2006)
16327	Mocassin, Lac du	-73,69306	46,68250	2,0					x								Proscrit		
05826	Moineau, Lac	-73,57222	46,79889	11,6										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
16379	Mollusques, Lac des	-73,55636	46,55199	3,0	x												Proscrit		
16627	Monarque, Lac	-73,37583	46,76056	4,8						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05707	Montour, Lac	-73,63222	46,62583	9,1												x	Permis	SAFO	
16435	Moqueur, Lac	-73,41111	46,66972	4,4										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16260	Morage, Lac	-73,36667	46,49722	20,5										Restauré			Proscrit		
16566	Morillon, Lac du	-73,42722	46,83333	3,7					x								Proscrit		
05688	Morin, Lac	-73,59583	46,55833	22,4	X								x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve effectue une diagnose démontrant que ce plan d'eau ne répond à aucun critère
16464	Moufette, Lac de la	-73,35063	46,60326	1,0	x												Proscrit		
16378	Moules, Lac des	-73,54722	46,55444	6,1	x												Proscrit		
16520	Mousse, Lac de la	-73,11778	46,67861	3,0								x		PNLM			Proscrit		
16325	Moustiques, Lac des	-73,66333	46,69472	6,5								x					Proscrit		Bassin versant des lacs Bouteille et du Cousin
05842	Moyen, Lac	-73,25194	46,81583	19,2					x	x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16352	Mulot, Lac du	-73,61532	46,68230	1,0	x												Proscrit		
16350	Mûres, Lac des	-73,61722	46,69417	6,8											x	x	Permis	SAFO	
16556	Nénuphars, Lac des	-73,15139	46,77500	4,0					x			x		PNLM SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16563	Nepawa, Lac	-73,42639	46,85806	6,1	x												Proscrit		
05610	Nidou, Lac	-73,41306	46,55389	10,4											x	x	Permis	SAFO	Lac Court
05627	Noël, Lac	-73,47944	46,53472	31,2										Touladi			Proscrit		
16471	Noir, Lac	-73,33000	46,58667	29,6											x		Permis	SAFO	

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier ou quassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16501	Noir, Petit lac	-73,25016	46,72661	6,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
	Nyctales, Lac des	-73,35167	46,50611	4,1	x												Proscrit		
	Nymphes, Lac des	-73,58813	46,56921	1,0				x									Proscrit		
05632	Obscur, Lac	-73,26361	46,72583	8,7						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16635	Obtus, Lac	-73,25778	46,75278	6,1										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16490	Œuf, Lac	-73,47018	46,54878	1,0				x									Proscrit		
16562	Okatara, Lac	-73,43917	46,86111	3,0	x												Proscrit		
16616	Opale, Lac	-73,34250	46,78611	3,5										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
16446	Ordinaire, Lac	-73,41889	46,62306	5,6													Permis	SAFO	
05602	Orignac, Lac	-73,42667	46,61444	145,8													Permis	SAFO	
05882	Orignal, Lac l'	-73,39417	46,78222	26,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16468	Ortie, Lac	-73,39009	46,59527	2,0	x												Proscrit		
05884	Osborn, Lac	-73,36889	46,79417	10,8						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16554	Oseille, Lac de l'	-73,24800	46,75888	1,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05822	Ouabiti, Lac	-73,55861	46,78861	56,7							x			SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
00724	Oudiette, Lac	-73,51722	46,73500	44,3										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05711	Ours, Lac à l'	-73,59111	46,64972	16,0											x	x	Permis	SAFO	
05701	Ours, Petit lac à l'	-73,61694	46,62472	9,3											x	x	Permis	SAFO	
16517	Ovide, Lac	-73,21750	46,70028	1,5												x	Permis	SAFO	

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier aquas	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16587	Paner, lac à	-73,40639	46,79861	5,6						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
01653	Panse, Lac de la	-73,50417	46,51944	34,8											x	x	Permis	SAFO	
16372	Papillon, Lac du	-73,58548	46,61847	2,0						x							Proscrit		
05633	Parker, Lac	-73,28028	46,70889	79,8							x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16373	Patineurs, Lac des	-73,60005	46,57301	3,0	x												Proscrit		
05696	Patoulet, Lac	-73,53194	46,59583	181,7													Proscrit		Lac stratégique de la réserve Mastigouche
05601	Patrie, Lac	-73,42556	46,63083	66,4													Permis	SAFO	
16469	Pavot, Lac	-73,37997	46,59032	1,0										Restauré			Permis		Restauration manquée (2006)
16312	Pêcheur, Lac du	-73,56667	46,73917	1,3										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16613	Pékan, Lac au	-73,31806	46,79750	3,3										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16426	Pélican, Lac	-73,45889	46,69278	5,3										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05687	Penang, Lac	-73,50750	46,55833	31,3											x	x	Permis	SAFO	
05608	Penang, Petit lac	-73,47056	46,55722	5,6					x	x							Proscrit		
16367	Perdu, Lac	-73,55083	46,62306	8,0													Permis	SAFO	
16329	Persil, Lac au	-73,52917	46,74556	2,9										RBP		x	Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05888	Petit, Lac	-73,25472	46,82583	7,1					x	x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05542	Phelps, Lac	-73,19611	46,67639	10,8					x	x		x		PNLM			Proscrit		

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier oquasa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05692	Phillips, Lac	-73,54611	46,57833	4,0	x												Proscrit		
16374	Phrygane, Lac du	-73,58810	46,57239	5,0	x												Proscrit		
16449	Pierrot, Lac	-73,27222	46,69389	7,9				x									Proscrit		
16552	Pigeon, Lac	-73,24972	46,78000	3,5										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16409	Pilet, Lac du	-73,32194	46,71639	4,2										RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
05539	Pimbina, Lac du	-73,22444	46,68861	65,5										Restauré	X	x	Permis	SAFO	Restauration manquée (2006)
05541	Pimbina, Petit lac du	-73,22500	46,68333	2,3										Restauré		x	Permis	SAFO	Restauration manquée
16407	Pinson, Lac du	-73,30525	46,73050	1,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16498	Pioui, Lac	-73,41250	46,51444	4,4												x	Permis	SAFO	Même lac que Michaud (permis)
16439	Pipette, Lac	-73,48167	46,63222	6,4											x	x	Permis	SAFO	
16499	Pipits, Lac des	-73,37000	46,50167	3,7						x			Restauré			x	Proscrit		
16476	Pissenlits, Lac des	-73,37694	46,57611	7,2									Restauré		x	x	Permis	SAFO	Restauration manquée (1999)
16404	Pit, Lac à	-73,27861	46,74944	2,0					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05612	Pitou, Lac à	-73,40389	46,54694	8,0											x	x	Permis	SAFO	
16588	Planaire, Lac du	-73,40333	46,79083	3,1						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16599	Platane, Lac du	-73,28306	46,86306	3,7	x												Proscrit		
05698	Plouf, Lac	-73,60583	46,60750	60,2													Permis	SAFO	
16336	Plume, Lac de la	-73,57885	46,69801	1,0													Permis	SAFO	

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier poquassa	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16258	Pluton, Lac	-73,39083	46,49944	4,3												x	Permis	SAFO	
16606	Poche, Lac de la	-73,38472	46,79444	6,3						x				SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05821	Poivre, Lac du	-73,50528	46,78306	21,4										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16467	Polatouche, Lac du	-73,26611	46,59222	4,7				x									Proscrit		
05599	Portage, Lac	-73,45556	46,64500	19,7						x				Restauré			Proscrit		
16356	Pou, Lac	-73,54415	46,63965	2,0													Permis	SAFO	
16608	Pourpre, Lac	-73,34722	46,79722	1,5					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16648	Prévert, Lac	-73,55498	46,75479	1,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05833	Prochain, Lac	-73,56056	46,82944	18,1											x	x	Permis	SAFO	
16400	Proche, Lac	-73,34444	46,73806	4,3										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05525	Provision, Lac de la	-73,25389	46,69444	16,1										Restauré			Permis		Restauration manquée (2006)
16656	Pruche, Lac	-73,39675	46,88001	3,0	x								x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve effectue une diagnose démontrant que ce plan d'eau ne répond à aucun critère
05843	Prudent, Lac	-73,22444	46,80250	136,9										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16470	Puant, Lac	-73,37639	46,58806	1,6										Restauré			Permis	SAFO	Restauration manquée (1999)
16346	Pucerons, Lac des	-73,52800	46,64977	3,0													Permis	SAFO	
16357	Punaise, Lac	-73,54556	46,63639	4,0													Permis	SAFO	
16649	Pygmée, Lac	-73,55168	46,75344	3,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16479	Pyrolle, Lac de la	-73,36111	46,57222	8,0										Restauré			Proscrit		
16436	Quille, Lac	-73,48472	46,64694	5,2						x							Proscrit		
16380	Rainettes, Lac des	-73,54493	46,52759	3,0	x												Proscrit		
16430	Râles, Lac des	-73,43056	46,68250	2,7										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16594	Rameau, Lac du	-73,45194	46,76917	5,6					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05718	Rat musqué, Lac du	-73,52056	46,65056	7,2											x		Permis	SAFO	
16466	Raton laveur, Lac du	-73,30131	46,59976	2,0	x												Proscrit		
05874	Recto, Lac	-73,46083	46,79583	15,6						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05816	Régis, Lac	-73,51111	46,75778	104,6							x			RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
05871	Régnières, Lac à	-73,45611	46,81361	10,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05658	Rencontre, Lac de la	-73,54861	46,74278	32,9					x					RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05626	René, Lac	-73,48722	46,51361	8,4											x	x	Permis	SAFO	
05529	Roberts, Lac	-73,17167	46,74222	10,3					x	x		x		PNLM SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16545	Rocher, Lac du	-73,20778	46,79917	10,8										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16600	Roitelet, Lac du	-73,25927	46,83220	2,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16412	Rolland, Lac	-73,43361	46,74611	2,5					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16604	Roméo, Lac	-73,35667	46,80528	10,4										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16406	Ronces, Lac des	-73,34806	46,72861	2,9					x	x				RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
05868	Rond, Lac	-73,43917	46,82944	11,3					x								Proscrit		
16481	Rondins, Lac des	-73,31972	46,57222	2,9													Permis	SAFO	
16532	Rose, Lac	-73,22333	46,59250	11,3										Restauré	x	x	Permis	SAFO	Restauration manquée (1979)
16523	Rouget, Lac	-73,19583	46,66782	3,0	x												Proscrit		
16482	Rubis, Lac	-73,33139	46,57111	2,3					X	x							Proscrit		
16612	Rutabaga, Lac du	-73,34028	46,79500	6,7						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05881	Sable, Lac au	-73,39694	46,77111	240,4										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05449	Sables, Lac aux	-73,38861	46,49306	49,7										Touladi			Proscrit		SFI –Touladi type 1
16483	Sabot, Lac	-73,42591	46,56242	2,0				x									Proscrit		
16480	Sac, Lac	-73,32583	46,57444	3,7												x	Permis	SAFO	
16589	Salamandre, Lac de la	-73,39611	46,79194	1,5										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16646	Salix, Lac	-73,53710	46,76582	3,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05622	Sanglier, Lac	-73,44833	46,51278	20,0						x				Restauré			Proscrit		
05604	Sans bout, Lac	-73,42000	46,57583	336,7													Permis	SAFO	
45441	Sans nom, Lac	-73,58778	46,58778	17,3											x		Permis	SAFO	
16603	Saphir, Lac	-73,29000	46,81167	2,8										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16507	Sarcelle, Lac à la	-73,37722	46,55861	4,5											x	x	Permis	SAFO	

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16617	Saules, Lac des	-73,35750	46,78306	12,4										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16370	Sauterelle, Lac de la	-73,59944	46,59806	7,6													Permis	SAFO	
16371	Scarabées, Lac des	-73,61962	46,58839	3,0				x									Proscrit		
16368	Scorpion, Lac	-73,56139	46,61861	4,7						x						x	Proscrit		
16338	Serpent, Lac du	-73,57528	46,68056	5,2													Permis	SAFO	
16319	Seul, Lac	-73,65868	46,71605	1,0													Permis	SAFO	
05543	Shawinigan, Lac	-73,15500	46,67861	328,6								x		PNLM			Proscrit		
05545	Shawinigan, Petit lac	-73,10778	46,66889	60,6								x		PNLM			Proscrit		
05887	Siffleux, Lac	-73,31778	46,81083	22,9							x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16259	Silex, Lac	-73,37664	46,49586	3,0										Restauré			Proscrit		
05597	Simon, Lac	-73,36278	46,70389	7,9										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05527	Simpson, Lac	-73,25083	46,73194	30,0					x		x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05685	Sioux, Lac des	-73,54111	46,54377	3,0	x												Proscrit		
05618	Smith, Lac	-73,36444	46,50861	7,7						x		x					Proscrit		Bassin versant d'un lac restauré (Morage)
16605	Sonois, Lac	-73,39056	46,79861	4,4						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16485	Sorbier, Lac du	-73,38139	46,54750	3,2					x								Proscrit		
00728	Sorcier, Lac au	-73,38556	46,67333	952,0										RBP		x	Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
16526	Souchets, Lac des	-73,17770	46,65065	2,0	x												Proscrit		

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
01676	Soufflet, Lac du	-73,40528	46,73722	52,0							x			RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
16351	Souris, Lac des	-73,62496	46,68151	1,0				x									Proscrit		
16640	Sphaigne, Lac de la	-73,58147	46,86290	3,0	x												Proscrit		
16330	Squaw, Lac de la	-73,53721	46,72224	3,0										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05664	Saint-Anselme, Lac	-73,62083	46,55306	130,9													Permis	SAFO	
00727	Saint-Bernard, Lac	-73,29528	46,56611	278,4										Touladi		x	Proscrit		SFI – Touladi type 1
45439	Sain-Bernard, Petit lac	-73,31500	46,56361	14,3										Touladi		x	Permis	SAFO, SANA	Ensemencement SANA de souche intra-lac sous condition qu'une diagnose démontre une faible abondance (CPUE < 2,5); Ensemencement SAFO interdit si programme de repeuplement de touladi
05654	Steven, Lac	-73,27917	46,54139	9,6				x									Proscrit		
05823	Saint-Louis, Lac	-73,57750	46,78333	12,1										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
00230	Saint-Pierre, Lac	-73,65000	46,58056	45,0													Permis	SAFO	
16624	Sud-est, Lac du	-73,38083	46,76333	12,0										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
16598	Sumac, Lac	-73,25401	46,87246	3,0	x												Proscrit		
05819	Supérieur, Lac	-73,61667	46,77056	12,3												x	Permis	SAFO	
16592	Sureau, Lac du	-73,48056	46,77089	2,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric

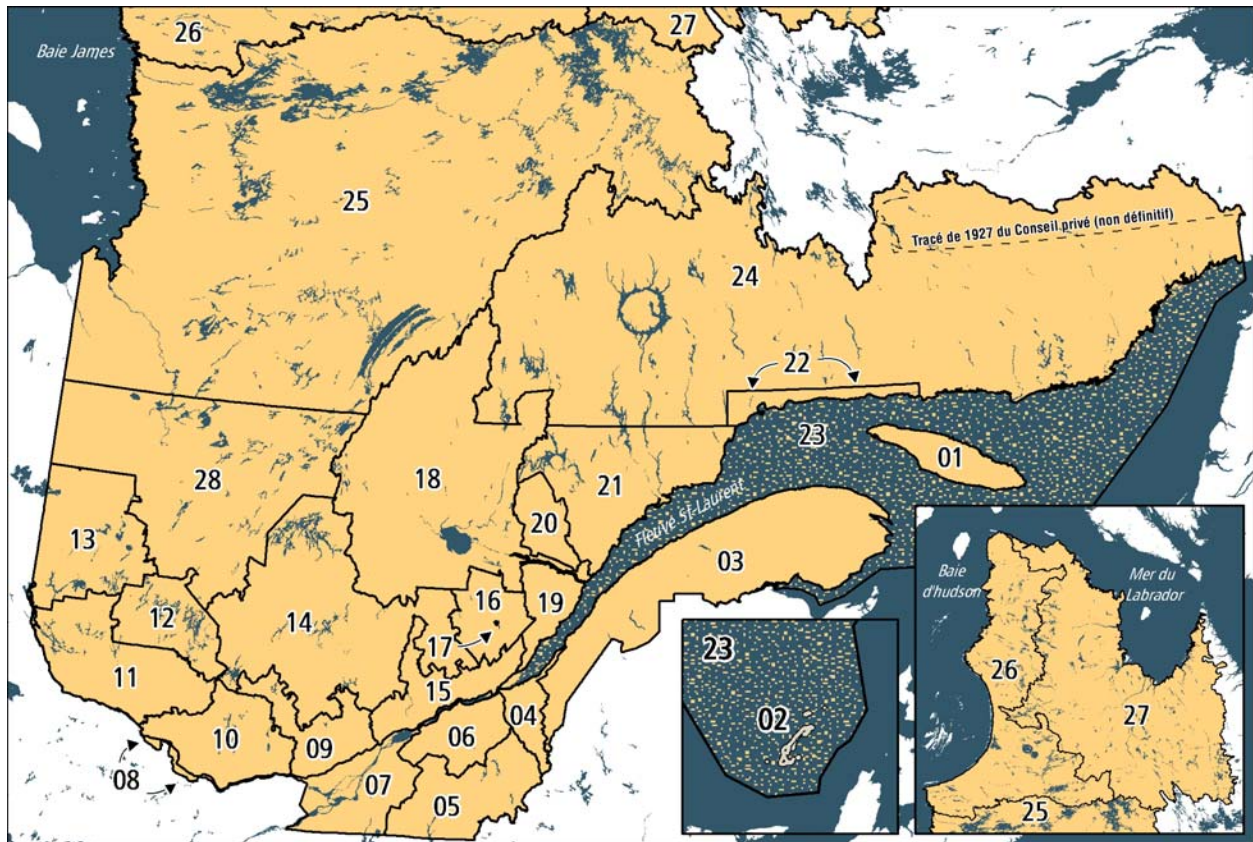
N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier aquas	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16546	Taure, Lac (de la Taupe)	-73,21389	46,79861	5,6					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16365	Termite, Lac	-73,59005	46,62830	1,0	x												Proscrit		
16345	Tétards, Lac aux	-73,52188	46,65975	2,0	x												Proscrit		
05659	Tête, Lac de la	-73,60083	46,70917	24,4													Permis	SAFO	
16569	Tétras, Lac du	-73,37814	46,83874	3,0					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
05598	Théodule, Lac	-73,47750	46,66722	23,6										RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05553	Thibert, Lac	-73,15639	46,65278	44,1							x						Proscrit		
16654	Thuya, Lac du	-73,62667	46,84056	8,5								x					Proscrit		Inclus dans lac Aubry (proscrit)
16486	Tilleul, Lac du	-73,36547	46,54871	3,0	x								x				Permis	SAFO	Sous condition que la réserve effectue une diagnose démontrant que ce plan d'eau ne répond à aucun critère
05649	Tonnerre, Lac au	-73,33056	46,54556	45,2										Touladi		x	Permis	SAFO, SANA	Ensemencement SANA de souche intra-lac sous condition qu'une diagnose démontre une faible abondance (CPUE < 2,5); Ensemencement SAFO interdit si programme de repeuplement de touladi
16607	Topaze, Lac	-73,36389	46,79639	2,1										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16621	Tordu, Lac	-73,26417	46,78583	5,6						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16516	Tourtes, Lac des	-73,10389	46,70250	3,1								x		PNLM			Proscrit		
16543	Traquet, Lac du	-73,21604	46,82175	3,0				x						SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
05885	Traverse, Lac	-73,34972	46,79972	24,8										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05667	Tremblay, Lac	-73,65417	46,71972	156,4											x	x	Permis	Moulac, SAFO	
05873	Tremble, Lac au	-73,38056	46,81139	30,3										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16255	Triton, Lac du	-73,43061	46,49938	2,0													Permis	SAFO	Rivière Mastigouche
16651	Trochée, lac de la	-73,52056	46,76083	6,9						x				RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
16609	Tuque, Lac la	-73,31917	46,80722	4,3					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16442	Turner, Lac	-73,47944	46,62111	19,2					x							x	Proscrit		Seul ensemencement en 1977
16416	Tyran, Lac du	-73,49694	46,74056	4,3										RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
05691	Ulmé, Lac	-73,53649	46,57579	3,0				x									Proscrit		
05681	Ursidés, Lac des	-73,50556	46,51500	6,7												x	Permis	SAFO	
16410	Vacher, Lac du	-73,28931	46,70460	1,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric
16460	Vaisseau, Lac	-73,39830	46,61729	3,0	x												Proscrit		
16531	Vanneau, Lac du	-73,22028	46,60528	4,0													Permis	SAFO	
05555	Vase, Lac à la	-73,18389	46,63083	8,1												x	Permis	SAFO	
16524	Vaseux, Lac	-73,23750	46,66306	7,2										Restauré		x	Permis	SAFO	Restauration manquée
16553	Vautour, Lac du	-73,22833	46,76694	7,5										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16590	Veine, Lac de la	-73,49139	46,80444	2,4					x					SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16333	Vénus, Lac	-73,58889	46,70222	2,3													Permis	SAFO	
05878	Verdun, Lac	-73,40944	46,77778	22,4							x			SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05875	Verso, Lac	-73,43222	46,79972	14,0										SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
05637	Vert, Lac	-73,31639	46,65583	18,0													Permis	SAFO	
05652	Vertnez, Lac	-73,25889	46,57639	41,2							x						Proscrit		
16602	Victoire, Lac	-73,34250	46,81528	10,5						x				SFI			Proscrit		SFI - Zone allopatric (avec PHEO)
16595	Vide, Lac (de la Gitane)	-73,49556	46,75722	14,0						x				RBP SFI			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier; SFI – Zone allopatric
16533	Violettes, Lac des	-73,22417	46,58750	5,0				x									Proscrit		
05646	Violon, Lac au	-73,36972	46,56639	36,1										Restauré	x	x	Permis	SAFO	Restauration manquée (1999)
16432	Viréo, Lac du	-73,32833	46,68167	2,7					x					RBP			Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
05611	Visons, Lac aux	-73,44889	46,55472	74,7							x					x	Proscrit		
16337	Voleur, Lac du	-73,59861	46,69000	1,0											x		Permis	SAFO	
16561	Wawa, Lac	-73,46833	46,85917	12,0											x	x	Permis	SAFO	
05653	Welly, Lac	-73,26778	46,55000	40,3					x		x						Proscrit		
16560	Wigwasson, Lac	-73,46639	46,87389	3,0	x												Proscrit		
05623	William, Petit lac	-73,45139	46,50583	20,8												x	Permis	SAFO	
16559	Youkltas, Lac	-73,47826	46,88273	3,0	x												Proscrit		

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric-lac jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèces permises	Commentaires
						Ombre chevalier poissons	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2008-2013	Antérieur à la période de référence			
16611	Zéphyr, Lac du	-73,35833	46,79139	5,3										SFI		x	Proscrit		SFI - Zone allopatric
16418	Zotique, Lac	-73,47556	46,70778	9,6										RBP		x	Proscrit		Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
				ENSEMENCEMENT INTERDIT					363		69 %								
				ENSEMENCEMENT PERMIS					160		31 %								

ANNEXE 2 : Zones aquacoles



Zones aquacoles définies dans le Règlement sur
l'aquaculture et la vente du poisson du Québec (RAVP)

**Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs**

Québec 

ANNEXE 3 : Catégories d'ensemencement

Ensemencements de conservation

Les ensemencements de conservation visent à repeupler un milieu aquatique dans lequel une population de poissons a été gravement bouleversée par une perturbation, une détérioration ou une destruction de son habitat, une surexploitation par la pêche, le déversement de produits toxiques ou l'introduction d'espèces compétitrices ou prédatrices, etc.

Avant de faire un ensemencement de conservation, la cause du bouleversement doit être identifiée et corrigée, et des mesures doivent avoir été prises pour empêcher que la situation problématique ne se répète.

– Ensemencement de sauvegarde

L'ensemencement de sauvegarde a comme objectif d'éviter la disparition d'une population particulière de poisson. Ce type d'ensemencement est requis lorsque le nombre de reproducteurs est trop faible pour que la population se rétablisse par elle-même.

– Ensemencement de repeuplement

L'ensemencement de repeuplement vise à rétablir une population, dans un temps donné, de façon à ce qu'elle se rapproche le plus possible de ce qu'elle était avant le bouleversement et qu'elle puisse se maintenir ensuite sans apport extérieur.

– Ensemencement de réintroduction

L'ensemencement de réintroduction répond au même objectif que l'ensemencement de repeuplement sauf que la population d'origine n'est plus présente dans le plan d'eau au moment de l'ensemencement. Les ensemencements destinés à restaurer un plan d'eau à la suite d'un empoisonnement font aussi partie de cette catégorie.

Ensemencements de mise en valeur

Les ensemencements de mise en valeur visent à augmenter l'offre de pêche.

– Ensemencement d'introduction

L'ensemencement d'introduction vise à établir une espèce dans un milieu aquatique où elle est historiquement absente.

– Ensemencement de soutien

L'ensemencement de soutien a pour but d'augmenter ou de maintenir une population apte à se perpétuer, mais qu'un habitat déficient ou une pression de pêche trop forte empêche de s'accroître et de se maintenir à un niveau suffisant pour satisfaire les besoins de la pêche sportive.

– Ensemencement de dépôt-retrait

L'ensemencement de type dépôt-retrait vise uniquement à fournir à court terme aux pêcheurs sportifs des poissons d'une taille intéressante déposés dans un lac ou dans un cours d'eau.

– Ensemencement de dépôt-croissance-retrait

L'ensemencement de dépôt-croissance-retrait a pour objectif de répondre aux besoins de la pêche sportive à moyen terme. Les poissons ensemencés bénéficient d'une période de croissance variable selon leur stade de développement lors de l'ensemencement. L'habitat doit assurer leur survie tout au long de l'année.

ANNEXE 4 : Grille décisionnelle pour l'ensemencement d'un plan d'eau avec de l'omble de fontaine

